Georges CHATILLON
Maître de Conférences à l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne
Directeur du Master Droit de l'internet Public – Administration – Entreprises

Nationalité française

Marié, deux enfants

10, Boulevard BARBES, 75018 PARIS, Tél : 01 42 54 70 60 Portable : 06 73 49 20 43
Courriel : Georges.Chatillon@univ-paris1.fr

Site personnel : http://www.georges-chatillon.eu/

FORMATION

6 Diplômes et 2 Titres

Diplômes

1 Diplôme d'Etudes Supérieures de droit public, et,

2 Diplôme d'Etudes supérieures de science politique, mention A.B, 1968-1969, Faculté de Droit de Paris ;

3 Licence en droit, mention A. B. juin 1967, Faculté de Droit de Paris.

4 Expertise comptable : Examen Probatoire d'expertise comptable, 1965, Paris

5 Psychologie : trois certificats de Licence, 1972, Université de Paris-V

6 Sociologie : trois certificats de Licence, 1974, Université de Paris-V

2 Titres

1 Lauréat du concours général d'économie politique de Monsieur le Professeur PIETTRE (Première année de Licence en droit)

2 Lauréat du concours général de droit du travail (Troisième année de Licence en droit)

Langues

ANGLAIS : couramment, RUSSE : perfectible

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1 Enseignement à l'Université

1963 - 1968 : Moniteur à la Faculté de Droit de Paris :

Dès la seconde année d'études supérieures, et pendant toutes les études de licence en droit, moniteur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, grâce au titre de lauréat du concours d'économie politique en première année.

1969: Assistant à l'Université de Paris IX Dauphine :

Assistant de droit public à l'Université de Paris-IX Dauphine, au sein du Département Juridique et enseignement en première et deuxième année de licence, en même temps que des études de D.E.S. de droit public, de D.E.S. de science politique et de troisième année de l'Institut d'Etudes Politiques.
Chargé de proposer un ensemble de moyens pédagogiques pour enseigner le droit public à l'Université de Paris IX, Dauphine, sous la direction de Monsieur le Professeur BREDIN. Ces moyens ont été effectivement mis en œuvre.

2 1969 - 1970 : service national au titre de la coopération

Directeur Régional du Ministère de la Fonction Publique en Côte d'Ivoire,

Direction de la Formation Professionnelle et des Stages,

- Formation des fonctionnaires, recyclage, préparation aux concours, organisation de séminaires nationaux rassemblant des responsables du Ministère de la Fonction Publique, tant en province qu'à Abidjan, mise sur pied d'une Antenne de la Fonction Publique dans une Préfecture située au Nord de la Région dans laquelle je représentais le Ministère de la Fonction Publique.

Rappelé à Abidjan pour préparer un rapport sur "Les moyens et l'action de la Direction de la Formation Professionnelle et des Stages",

- Proposition de devenir membre du Cabinet de M. le Ministre de la Fonction Publique ;
- Proposition de représenter la République de Côte d'Ivoire à l'Organisation Internationale du Travail
- Choix de travailler au sein de la CEGOS, comme ingénieur conseil, afin de mieux comprendre le secteur privé.

Enseignement en Côte d'Ivoire :

. Ecole Nationale d'administration : droit public et finances publiques,
. Société Générale : droit cambiaire, fiscalité, droit des sociétés à l'intention des Directeurs
. Ministère de l'enseignement technique : comptabilité, gestion, finances

3 1971 et 1972 : Ingénieur Conseil en organisation, CEGOS

- Pour M. le Ministre de l'Economie et des Finances en Côte d'Ivoire puis pour des entreprises, en France, Afrique, Moyen-Orient : activités commerciales internationales, audit, organisation, gestion, développement, finances,

- Création d'un stage de formation sur les transports destiné aux professionnels

4 1972 – 2001 : Assistant à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

Responsabilités administratives

- Responsable pendant trois ans du service des étudiants étrangers de l'Université de Paris-I, accueil pédagogique, orientation, équivalence des diplômes, suivi des étudiants, coopération avec les institutions et administrations concernées.

- Représentation pendant neuf ans de l'Université de Paris-I auprès de la Commission des Bourses du Ministère des Affaires Etrangères afin de choisir les boursiers français désireux d'étudier aux Etats Unis d'Amérique.

Enseignement

Droit constitutionnel et science politique (DEUG), droit civil et droit des affaires (DEUG), droit public (maîtrise) et de sociologie des relations internationales (troisième cycle).

1983 - 2001 : Assistant Titulaire à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

Au sein du groupe des enseignants chercheurs africanistes de Paris-I, j'ai été désigné comme Secrétaire Général de la commission pédagogique. Résultat: le Conseil de l'Université de Paris-I a voté la création d'un diplôme africaniste.

.A la demande du Président de l'Université de Paris-I, j'ai été nommé Secrétaire de la "Cellule Mondes Extérieurs", organisme regroupant les enseignants de l'Université intéressés par d'autres pays que la seule France.
A ce titre, j'ai organisé une journée d'études pluridisciplinaires réservée aux enseignants et chercheurs africanistes, ayant pour thème : "la crise en Afrique", puis une autre journée d'études sur le thème : "la recherche à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne".

2002 : nomination en qualité de Maître de conférences (major au concours)

ENSEIGNEMENT

1 1987 - 1992 : Université de Technologie de Compiègne :

Chargé de Cours pendant cinq ans à l'intention des étudiants de dernière année :
Cours de politique actuelle de Défense : géopolitique et géostratégie des conflits,
Cours d'économie internationale : la politique de développement et les relations Nord-Sud.

2 1987 - 1991 : Université de Paris-VII Jussieu :

Chargé d'un cours de droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'intention d'étudiants en géographie au niveau de la maîtrise et du troisième cycle.

3 1992 – 2003 : Université de Paris-X Nanterre :

En maîtrise au sein de l'IUP et du CEP :

- Cours d'introduction à l'étude du droit, droit des obligations et des sociétés,

- Droit de l'informatique

4 1996 – 2002 :

- Droit du multimédia,

5 1997-2003 :

- Droit de l'information et nouvelles technologies de l'information et de la communication, Droit de l'Internet

- Réseaux et nouvelles technologies de la communication

6 1997 -1998: IUT de Velizy:

- Droit du multimédia

7 1997-2001 : Université Paris-I Panthéon-Sorbonne :

- D.E.S.S. administration et gestion de la communication audiovisuelle, trois conférences : les bases de données publiques ; de l'E.D.I. à Internet ; la directive sur la convergence.

- Maîtrise de droit public : Droit matériel communautaire

- Capacité 2ème année : Droit fiscal et finances publiques

- Conférences de méthode

8 1999-2009 : Université Paris-II Panthéon-Assas :

- D.E.S.S. Droit de l'informatique et du multimédia : Formalisme des contrats, droit de la preuve et nouveaux moyens de paiement

- DU commerce électronique : droit du commerce électronique

9 2001-2007 : Université Paris Sorbonne Paris IV

- Maîtrise : Cours de droit de la propriété intellectuelle et artistique appliqué à l'internet

- DESS Gestion de la musique : Chargé de Conférences, droit de la propriété intellectuelle et artistique appliqué à l'internet

10 2001-2005 : Université Paris-I Panthéon-Sorbonne :

- Maîtrise de droit public : Droit de l'internet et téléprocédures

- Cours de finances publiques

- Cours de droit public

11 Création : 2002-2003 : Université Paris-I Panthéon-Sorbonne :

- création du D.E.S.S. Droit de l'internet - Administrations - Entreprises

- cours DESS : droit de l'administration électronique

12 2005-2009 : Université Paris-II Panthéon-Assas :

- DU commerce électronique : droit du commerce électronique

13 2003-2009 : **Université Paris-I Panthéon-Sorbonne :**

- Master 2 Pro Droit de l'internet public – Administrations – Entreprises : 2 cours : initiation à l'internet privé et à l'internet public et Droit de l'administration électronique

- Master 1 (Maîtrise) : cours sur les TIC, le droit des TIC et les téléprocédures administratives

- Master 1 (Maîtrise) : cours sur le droit de la fonction publique et des ressources humaines

- Initiation au droit public, 1ère année de DEUG de Gestion et 1ère année DEUG Sciences humaines

- Droit constitutionnel : Licence d'administration publique, préparation aux concours

14 2006-2008 : Université de Marne la vallée :

- Master 2 IIDC spécialité MITIC, Droit et numérisation

Activités liées à l'enseignement

1987-1991: Projet de création d'un institut inter européen

parrainé par : M. le professeur NEEL, Prix Nobel, M. le Président SENGHOR, quatre Commissaires européens en activité, Madame SCRIVENER et Messieurs BANGEMANN, MILLAN, et PANDOLFI et deux anciens Commissaires européens, Messieurs BARRE et DAVIGNON.

Mission CEE: 1992

-**Programme Régional de création d'écoles fiscales dans neuf pays d'Europe Centrale et Orientale** (Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

- **Termes de références** : inventaire des structures existantes dans les Etats membres ; recherche des informations nécessaires à la préparation des programmes par pays ; participation à la définition des structures et des programmes d'enseignement pour chacun des pays en collaboration étroite avec les autorités responsables.

RECHERCHE

Recherches depuis 1989 sur le droit de l'informatique, des télécommunications, du multimédia, des réseaux, de l'administration électronique et des téléprocédures. Chercheur au CEJEM, Centre d'études juridiques et économiques du multimédia, Université Paris-II Panthéon-Assas, Directeur : professeur Jérôme Huet et au CERAPE, Directeur : Professeur Maryse Deguergue

2002 - 2009 Direction des mémoires des étudiants du DESS Droit de l'internet et du Master II Pro Droit de l'internet public et des stages – Président du Jury de soutenance des mémoires et des stages

DESS droit de l'internet – Administration – Entreprises : MEMOIRES

MEMOIRES/ 2002-2003

NOM	N°	Intitulé du mémoire	Direction Chatillon	Publication
BOYTCHEV	1	TVA et e-services		OUI
BOUTANOS	2	Sauvegarde, conservation et archivage électronique des données publiques et privées	OUI	OUI
CAUMEL	3	La brevetabilité des logiciels		
CARSENTI	4	La liberté d'expression sur internet		OUI
CLAUZURE	5	Dématérialisation et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité		
CHOUCHANA	6	L'association électronique (association loi 1901)		
De VAUCELLES	7	La titularité des droits d'auteurs des fonctionnaires		
DINE	8	La fiabilité de la preuve biométrique	OUI	OUI
	9	Vers une évolution de la protection juridique et technique des données personnelles ?		
KESSLER	10	Le contrat administratif électronique	OUI	OUI
Le MIRE	11	Le nommage est-il une activité de service public ?		OUI
NOM LIM	12	Le commerce électronique : aspects techniques et juridiques		
LOUBRADOU	13	La responsabilité de l'administration du fait des téléprocédures. Etude à partir de l'exemple de TéléIR.		OUI
MARTINAND	14	La responsabilité des prestataires des services de certifications électroniques		
MAURICE	15	Cadre juridique de l'intervention des collectivités locales en matière de TIC		OUI
MOKRI	16	Licences Open Source – problématique en relation avec la propriété intellectuelle	OUI	

MOUELHI	17	Juridiction compétente et Droit applicable au commerce électronique B to C		
ROBINET	18	L'évolution prochaine des compétences des collectivités territoriales en matière de télécommunications		
ROSIER	19	Le portail départemental, espace de gestion concerté et point d'accueil local de l'usagers de l'administration électronique".		
TOROSSIAN	20	La protection des données personnelles, approche juridique et pratique		
VAUTHIER	21	Le consommateur et les services financiers à distance		OUI
VETTES	22	La copie privée		
VRIGNAUD	23	Un cadre de travail interpartenarial sur internet aux services des usagers. Le middle office multi partenarial		OUI

MEMOIRES/ 2003-2004

NOM	24	Intitulé du mémoire	Direction Chatillon	Publication
ABSOLON Céline	25	La télétransmission des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité		OUI
AMIARD Aurélie	26	Les organisations syndicales et les N.T.I.C.		
ARCHAMBAULT Lucile	27	La formation du contrat de vente en ligne et la protection du consommateur		OUI
ASTAIX Anthony	28	Le respect de la vie privée des salariés face à la cybersurveillance		
BORDAS Bénédicte	29	La carte de vie quotidienne, élément de modernisation de la relation citoyenne au sein des collectivités locales		
BRISSET-GIUSTINIANI Anne	30	Aspects juridiques de l'émergence d'une société européenne des réseaux et des systèmes d'information		OUI
COLLINS Thomas	31	Aspects techniques et juridiques des infrastructures de gestion de clés publiques		OUI
D'ALMEIDA Christelle	32	Le droit d'autoriser ou d'interdire des producteurs de programmes à l'heure d'internet		
Da Silva Maxime	33	La sécurité juridique des téléprocédures	OUI	
ELBAZ Anne	34	La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sur internet	OUI	

FOREST Servane	35	L'adaptation des règles de conflit de juridiction et de loi aux relations cybercontractuelles et cyberdélictuelles : adoption du critère de « ciblage »		
GIROUX Marine	36	Mutualisation et droit d'auteur		
MEZHER Lélia	37	La transposition de la directive 95/46/CE ; la CNIL à l'heure de l'harmonisation européenne et de l'internationalisation de la protection des données à caractère personnel		
MILOSSI Maria	38	La protection des données personnelles : carte d'identité électronique, carte Sesam -Vitale	OUI	
POISARD Jérôme	39	La sécurité juridique des téléprocédures	OUI	
RICHARD-LIBERMAN Léïla	40	Moteurs de recherche sur internet : quelle(s) responsabilité(s) ?	OUI	
SAULI Florent	41	Le spamming	OUI	
TOMAS Véronique	42	La dématérialisation des procédures de marchés publics		OUI

MEMOIRES 2004 - 2005

NOM	43	**Intitulé du mémoire**	**Direction Chatillon**	**Publication**
ALBRECHTSON Claire	44	Définition et nature juridique du nom de domaine		OUI
AUFAURE Julie	45			
AUGER Delphine	46	La biométrie	OUI	OUI
BARTOLI Emmanuelle	47	Diffamation et délit de presse en ligne		OUI
BENAROC Judith	48	La protection des données médicales	OUI	OUI
BENBRAHIM EL ANDALOUSSI Laîla	49	Loi informatique et libertés - protection des données à caractère personnel- Transfert de données		
BIENTZ Céline	50	Historique et analyse de l'approche judiciaire des conflits de lois et de juridiction en matière de litiges liés à l'internet.		
BISSONI Emeline	51	Protection des données et commerce électronique	OUI	

BOUROUF Cédric	52	Cyberconflits et Entreprises, liberté du salarié		
BRUYELLE Christiane	53			
BUI Carole	54	Le correspondant local auprès de la CNIL	OUI	OUI
CAUCHOIS HUMBERT Barbara	55			
CAULIN Chloë	56	L'utilisation à distance de la carte de paiement électronique		
CAZENEUVE Olivier	57	Quelles solutions à l'appréciation du caractère manifestement illicite d'un contenu internet par les prestataires techniques depuis la LCEN ?		OUI
CHAN KAI Dorothée	58			
CHATOT Cécile	59			
COHEN-HADRIA Yael	60			
GAUCHER Laurent	61	La lutte contre la circulation des contrefaçons sur l'internet		
GUENOUN Sandy	62	« Jeux et loteries en ligne : évolutions et perspectives »		
HAYAT Olivier	63	La convergence		OUI
JUDAS LABALLE Raphaël	64	« Responsabilité des fournisseurs d'outils de recherche : illustrations tirées du droit de la propriété intellectuelle »		
KNITTEL Marie	65	Le droit d'auteur des agents administratifs		
LOTFI CHAOUI Mawadda	66			
MAGGIO Fabien	67			
MASNOU Catherine	68	Les enjeux juridiques de l'e-démocratie		
MENNETRIER Anne	69			
MEYNIEL	70			
MOREAU DELATTRE Ségolène	71	Echange d'informations et protection des données à caractère personnel dans le cadre de la coopération policière en Europe	OUI	OUI
PALUT Pascal	72			
PERON Frédéric	73			

ROLLAND LETTERON Aurélie	74	Le Paiement et la société de l'information		OUI
REBOUD Valentine	75	Respect à l'intégrité de l'oeuvre et nouvelles technologies		OUI
SERTEC Serter	76			
SIBILLE François	77			
SOTOUDEH Marie	78	La liberté d'expression sur internet	OUI	
VEGA Daniel	79	L'influence de l'Espagne en Amérique Latine dans la Protection des données Personnelles		
VUILLEMIN Malorie	80	La carte nationale d'identité électronique		OUI
WUILLEME Anne	81	Le droit d'auteur et la théorie des facilités essentielles		

MEMOIRES 2005 - 2006

NOM	82	**Intitulé du mémoire**	**Direction Chatillon**	**Publication**
BALLEYGUIER Jean-Baptiste	83	Utilisation et développement de logiciels libres au sein de l'Administration publique	OUI	
BARRETO Gwendoline	84	Le transfert des données personnelles des passagers vers les Etats-Unis par les compagnies aériennes		
BENZAKOUR Mehdi	85	Le contentieux lié au risque informatique dans le cadre de la passation de contrats électroniques entre professionnels : l'exemple des marchés publics		
BERGONZO CADUC Chrystelle	86			
BOESCH Téva	87	La qualification juridique du jeu vidéo	OUI	
BOUSCASSE Edouard	88	L'immobilisation des dépenses de création et d'acquisition des noms de domaine a l'actif de l'entreprise		
CARMIER Julien	89	Le contrôle fiscal des entreprises extracommunautaires à la suite de la transposition de la Directive 38/2002/CE du Conseil		
DOLGOROUKY Elvire	90	Les fichiers d'empreintes génétiques en droit comparé (France/Angleterre)	OUI	

HAREL Laure	91			
JAYET Sandrine	92	Le régime juridique des noms de domaine au regard de la notion de bien commun.	OUI	
KAZAN Maya	93	Le paiement électronique via internet		
KOURAR Karima	94	La licéité de la preuve en droit du travail face aux nouvelles technologies		
LOUNES Camille	95	« Partenariats public / privé en matière de communications électroniques »		
MALKA Samuel	96	Confrontation dans la pratique de la protection juridique du nom de domaine et de la protection juridique de la marque	OUI	
MARZOUK Julia	97	Le téléchargement face au droit d'auteur		
MEYNIEL Jean-Pierre	98			
NICAISE Morgan	99	Le service public de diffusion du droit par internet et le droit de la concurrence.		
PELERIN EUSTACHE Joëlle	100	TIC et formation professionnelle		
PUILLANDRE Caroline-Pierre	101	La cybersurveillance des salariés: les droits et libertés fondamentales des salariés à l'épreuve des technologies de l'information et de la communication. Etat des lieux 2006		
RAMBININTSOA Jeoffrey	102	L'influence de la notion de document libre sur les données publiques		
RAYNAUD Laurent	103		OUI	
REBRION Alban	104	La protection de la donnée biométrique	OUI	
ROUCHES Aurélie	105		OUI	
SANDIKCIOGLU Onur	106	Gestion des droits numériques dans la perspective d'une réforme équilibrée du droit d'auteur dans la société de l'information		
THIAM Nafissatou	107			
TORCHE Nacera	108	Le correspondant informatique et libertés		

VASILIADOU Elpida-Nicole	109			

MEMOIRES 2006 - 2007

NOM		Intitulé du mémoire	Direction Chatillon	Publication
BELLON	110	Les opérateurs mobiles virtuels		
BRIAND	111	Le droit d'auteur : protection technique ou contractuelle	OUI	OUI
CHRISTIEN	112	De la protection de la vie privée en matière de prospection électronique direct		
FERRALI	113			
FLORECK	114	Le régime juridique contingent des fréquences radioélectriques		
FOURNARI	115	L'informatique, au service du droit et des procédures juridiques, peut-elle se déployer à droit constant ?	OUI	
JUHEL	116	Le CIL dans le secteur privé		
LARIOUI	117			
LLORENS	118	l'interopérabilité des réseaux de télécommunication		OUI
LOPEZ	119	La Radio Frequency Identification (RFid), l'identification par radio-fréquence		
MONTBEYRE	120	La protection des données personnelles bancaires: l'Affaire SWIFT (provisoire		
PAPPOU	121			
QUILLATRE	122	Le Dossier Médical Personnel		OUI
RIVA	123	L'application de la loi organique relative aux lois de finance à l'université Paris 13	OUI	
SOMER	124			OUI
THOMAS SERTILLANGES	125	Identification biométrique, protection des données et droits de l'homme		OUI
TYRODE	126	« Eléments de procédure pénale dans le cadre de l'atteinte aux personnes par la cybercriminalité en droit européen »	OUI	OUI
VERON	127	: « Communications électroniques et droit de la concurrence : le processus d'analyse des marchés »		
ZUBCEVIC	128	L'Administration électronique et l'Espace de stockage personnel de l'Usager		

MEMOIRES 2007 - 2008

NOM		Intitulé du mémoire	Direction Chatillon	Publication
ARGENCE Raphaëlle	129	La réglementation du contenu et la protection des mineurs dans Second Life		
BA Boubacar	130			
BENCHEIKH-CHEVALLIER Myriam	131	Aspects juridiques du projet Identity & Acces Management du SEBC		
BERAU Claire-Marie	132	Peut-on parler d'un marché des jeux d'argent en ligne?		
BONADONNA Benjamin	133	" l'adaptation du droit d'auteur à l'économie numérique "		
COLOMBET de LEIRIS Anguerrand	134			
DORANGES Fabienne	135	Le juge civil et le juge pénal face à la preuve électronique		
FRIEH Maude	136	« L'informatisation du livre foncier »		OUI
GRAVE-RAULIN Laurent	137	La compétence internationale du juge et la loi applicable en matière de cyber-délits		OUI
MONNET épouse HUBERT Corinne	138	Risques juridiques générés par le « système monétaire » de Second Life.		OUI
PAULOIN Sarah	139	Biométrie, tests génétiques et RFID: la question de la protection juridique des données personnelles en matière de santé face à l'évolution de la Technique"		OUI
SARFATI Aurélia	140	La responsabilité des prestataires du Web 2.0		OUI
ZERELLI Faten	141			

2009 : Recherche internationale sur la sécurité de l'internet, Université Sherbrooke au Québec, professeur Frappier, Université paris XII en France, professeur Laleau et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : aspects informatiques pour Sherbrooke et Paris XII, aspects juridiques pour Georges Chatillon (Paris 1)

PUBLICATIONS – REVUES

1) Revue Droit de l'Informatique et des Télécoms

- 1996 : le décret n° 96-481 du 31 Mai 1996 relatif au service public des bases de données juridiques

- 1997 : Les décrets sur la cryptographie ; A.R.T., zone locale ; C.E. 3 décembre 1997, Ordre des avocats de la cour de Paris.

- 1997 : le droit en ligne, réorganisation du cadre juridique : le Décret n° 96-481 du 31 mai 1996 relatif au service public des bases de données juridiques, 97/4 p 83-88

- 1998 : Présentation de thèse : Isabelle Ciupa, l'interconnexion dans les télécommunications, le concept d'ONP, Commission européenne, outil d'une régulation concurrentielle, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 98/2 p 102-106

- 1998 : le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information, chapitre 6 : Favoriser l'émergence d'une régulation efficace et d'un cadre protecteur pour les nouveaux réseaux d'information ;

- 1998 : Livre vert sur la convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, et les implications pour la réglementation : vers une approche pour la société de l'information, Bruxelles, le 3 décembre 1997, Commission européenne, COM(97)623, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 98/2 pp. 68-74

- 1998 : Colloque : Commerce électronique et avenir des circuits de distribution : de l'expérience des Etats-Unis aux perspectives françaises, aspects juridiques et fiscaux, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 98/2 p 107-108

- 1998 : La Directive 98/61/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 1998 modifiant la directive 97/33/CE pour ce qui concerne la portabilité des numéros et la présélection de l'opérateur, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 98/3 p 86-88

- 1998 : Entretien avec M. Martin Bangemann, membre de la Commission, Affaires Industrielles, technologies de l'information et des télécommunications, Revue Droit de l'Informatique et des Télécoms, 98/3 p 6-10

- 1998 : Le rapport Baquiast : l'Internet au service de la modernisation de l'Etat et des services publics, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 98/4

- 1999 : 1999 - l'année du Bilan, la convergence entre l'informatique, les télécommunications et l'audiovisuel, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 99/1

- 1999 : Décision n° 97-D-53 du Conseil de la Concurrence en date du 1er juillet 1997 relatives à des pratiques mises en œuvre par France Télécom et par la société Transpac dans le secteur de la transmission de données, à paraître, Revue Droit de l'informatique et des Télécoms, 99-2

- 1999 : La directive 1999/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité

- 1999 : Télécoms mode d'emploi, Autorité de Régulation des Télécommunications, janvier 1999

- 1999 : note sur la cryptographie, Lettre du CEJEM n° 3, mai-juin 1999

2) Cahiers Lamy - Droit de l'informatique et des réseaux

- N° ? , Janvier 2001 : La nouvelle liberté de crypter : comment la déchiffrer ?

- N° 136, mai 2001 : Les téléprocédures administratives du nouvel Etat du XXIème siècle

3) Revue : Actualités Juridiques du Droit Administratif

- juillet 2001 : Administration électronique et services publics

4) ZD Net France

- février 2003 : quelques enjeux de l'administration électronique

CONFERENCES PUBLIEES

1 Avril 1996 : Communication au Congrès annuel de l'Association Française de Science Politique, Aix en Provence, 23 - 26 avril 1996 : '' Internet, acteur de la vie internationale ''.

2 Octobre 1996 : Communication au colloque annuel de la CEDECE, Commission d'Etudes de la Communauté Européenne, (organisé par l'IRENE, Université Robert Schumann de Strasbourg, 17-19 octobre 1996 : '' L'évolution des services publics français de télécommunications et de l'audiovisuel dans la perspective de la société européenne de l'information et du développement des autoroutes de l'information. ''

3 Juin 1998 : Salon IDT, Palais des Congrès : la problématique juridique de la diffusion des données publiques, (legal public data distribution : some legal aspects)

4 Août 1998, XVème Congrès mondial de l'Académie Internationale de Droit comparé, Rapport Général sur le Droit de l'Internet

5 Juin 1999 : Salon IDT, Palais des Congrès : Les données personnelles : enjeux juridiques et perspectives (Personal data : legal aspects and prospects)

6 1999 : Université Paris II, Panthéon – Assas, Centre d'Etudes Juridiques et Economiques du Multimédia : La responsabilité des fournisseurs d'hébergement : l'Affaire Altern.Org - Estelle Hallyday / Valentin Lacambre, Cour d'Appel de Paris - 10 février 1999

7 2000 : Les nouvelles procédures administratives de l'Etat, Colloque International : l'internet et le droit, Droit européen et comparé de l'internet, mardi 26 septembre 2000, Sénat

8 2001 novembre : La protection des consommateurs et des P.M.E. : Colloque international organisé par l'Université Paris 1, le ministère de la Justice et Arpeje, les 19-20 novembre 2001 : Droit de l'internet : Approches européennes et internationales, Assemblée Nationale

9 2001 décembre : L'administration électronique et les simplifications administratives, colloque organisé par l'ISOC, et la Région de Wallonie et l'Université de Namur

10 2002 : 17 mars : Présidence de Table ronde : La protection de la copie privée. Colloque organisé par Thomson Multimédia, avec le concours de la Commission européenne, du Ministère de la culture.

11 2002 : octobre : Présidence d'une session sur le droit d'auteur et la piraterie, Sommet mondial de l'internet et du multimédia, organisé par la FIAM, Fédération Internationale de l'audiovisuel et du multimédia

12 5 mars 2003 : Sorbonne, Paris-I : loi pour la confiance dans l'économie numérique, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

13 1er avril 2003 : Sorbonne, Paris-I : l'administration électronique à l'épreuve du terrain, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

14 18 juin 2003 : Sorbonne, Paris-I : téléprocédures sociales et protection des données, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

15 03-07-2003 : Etats généraux du nommage 2003, Atelier 5, Comment organiser l'espace de nommage pour lutter contre certaines pratiques :

16 2003 : août, le futur des services publics en ligne, Université d'été de la communication, Hourtin, 29 août 2003

17 29-08-2003 : Université d'été – Hourtin : Quelle redéfinition du service public avec les réseaux numériques ?

18 28-11-2003 : Les canadiens en Europe Chapitre France, colloque : Internet, nouvel espace public mondialisé : Rapport : Souveraineté et conventions dans le monde numérique

19 02-12-2003 : ADIJ : Association pour le Développement de l'Informatique Juridique, Les Mardis de l'ADIJ, A l'occasion du premier Salon Juridique de l'Internet et du Numérique qui se déroulera les 2 et 3 décembre 2003, conférence : « L'Administration électronique : enjeux pratiques, défis juridiques »

20 06-12-2003 : Mairie de Paris, Envie d'amphi : rendez-vous dans les Universités et Grandes écoles parisiennes, Conférence débat : Droit et internet

21 07-01-2004 : Autrans 2004, l'internet des connaissances : Atelier gouvernance de l'internet : Internet, droit et bien commun

22 08-01-2004 : Autrans 2004, l'internet des connaissances, Table ronde, Droit et échange de savoir : les données personnelles traitées par les services publics, analyse juridique.

23 05 au 10-09-2004 : Ecole thématique CNRS 'Cognition et TIC', Carry-le-rouet, 5 – 10 septembre 2004 : le droit de l'administration électronique et de l'internet

24 16-10-2004 : Services du Premier ministre, Direction du développement des médias, groupe de contact de lutte contre le Spam, cycle de conférences-débats, « Réagir face au spam : se plaindre ou porter plainte ? » : jeudi 16 septembre 2004, Georges Chatillon (Directeur du DESS Droit de l'Internet. Paris-I) ; Synthèse, quelles améliorations souhaiter?, questions concernant l'avenir… et mini table ronde avec les quatre intervenants.

25 19-11-2004 : Université de Lille II, colloque : "Administration électronique et qualité des prestations administratives", rapport : « Concept opératoire : le contrôle de l'administration électronique et la qualité des prestations ».

26 8 au 11 décembre 2004 : Cisco, Stockholm et Oslo, Sommet mondial des Services publics, semaine 2004 du Nobel.

27 10 décembre 2004 : Séminaire VOX INTERNET, Troisième session : Ministère de la Recherche – salle des Conseils - 21 rue Descartes, 75005 Paris : «L'internet : bien public – bien privé – bien commun ».

28 12-12-2004 : Mairie de paris : « envie d'amphis : conférences – animations - expositions – visites dans les Universités et Grandes Écoles parisiennes : Université Paris-1 Panthéon Sorbonne, Centre Pierre Mendès France, conférence : « Droit et internet ».

29 25 janvier 2005 : Gouvernance de l'Internet et du commerce électronique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, rapport : "Gestion internationale des noms de domaine et des adresses IP : une gouvernementalité technologique en redéfinition"

30 mars 2005 : Comment accomplir le passage de la notion de sécurité (informatique, juridique, éthique) à celle de confiance pour garantir le développement équitable de l'internet au plan international ? Colloque international "Prospective de l'Internet" Château de Namur, 04.03.2005, Institut Jules Destrée

31 mars 2005 : IDC, colloque e-Administration : les nouvelles technologies au service des citoyens et des entreprises, "la promotion des standards ouverts pour le secteur public: vers une rationalisation de la dépense publique", jeudi 17 mars 2005, Hôtel Royal Monceau - Paris

32 avril 2005 : Cycle CESCTI 2005, "Etat des lieux de l'encadrement juridique des télécoms, de l'audiovisuel et de l'internet"

33 juin 2005 : "Quels sont les enjeux de l'évolution des usages dans l'Administration" ? - Conférence sur l'évolution des méthodes de travail et l'apport de la technologie dans l'administration, Microsoft France, 21 juin 2005, Grande Galerie de l'Evolution

34 14 au 16 mai 2006, expert invité par le gouvernement du Québec, et l'Ecole Nationale d'administration Publique, ENAP, Conférence à l'ENAP sur l'administration électronique.

35 juillet 2006 : XVII Congrès de l'Académie Internationale de Droit Comparé, Utrecht – 16 au 22 juillet 2006, Administration électronique, Rapport français : Georges Chatillon, Directeur du Master Droit de l'internet public – Administration – Entreprises Université Paris-I Panthéon Sorbonne : l'administration électronique.

36 15 septembre 2006, Organisation dans les salons de l'appartement décanal de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne d'une présentation-débat autour de M. Le Ministre des Service gouvernementaux du Québec, Henri François Gautrin, en présence de M. le Président de Paris 1, Pierre Yves Hénin, de madame la Vice présidente chargée des relations internationales, Christiane Prigent et de madame Maryse Deguergue, Directrice de l'UFR 01

37 18-20 Octobre 2006 : Rapporteur du world e-Gov Forum, Issy les Moulineaux

38 Décembre 2006, Séminaire sur l'administration électronique, organisé par le Ministère des Affaires Etrangères, avec la collaboration de Georges Chatillon, en sa qualité de Président du Comité scientifique et du Comité d'organisation du colloque international sur le droit de l'administration électronique, présentation de deux exposés sur l'administration électronique

39 14-16 Mars 2007, ENA, Ecole Nationale d'Administration, en collaboration avec l'IIPA, Indian Institute of Public Administration (Premier Ministre) et le Ministère des Affaires Etrangères, Séminaire régional sur l'administration électronique, New Delhi, India, Regional Training Seminar, "E-Government", 14th to 16th March 2007, New Delhi, India, Animation et exposés en anglais, avec la participation du Cambodge, de la Chine, de la Corée du Sud, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Laos, du Pakistan, de la Thaïlande, du Vietnam

40 9-14 juillet 2007 : rapporteur au 23ème congrès international des sciences administratives, IISA, Abu Dhabi :

- Premier rapport : l'évolution en France des pratiques administratives de l'Etat - l'administration électronique au service de la diversité juridique.
- Deuxième rapport : Atelier V. L'obligation de rendre compte, la culture et la confiance des citoyens : une administration électronique au service de la confiance des citoyens a besoin que le droit soit au service de l'éthique

41 09 2007 : Ministère français des Affaires Etrangères, Central State Administrative Office for Public Administration, HR, (Croatie), Central State Administrative Office for E-Croatia, HR, Ambassades de France à Zagreb et dans les pays avoisinants, Séminaire régional de l'administration électronique, Zagreb, septembre 2007

42 01-2009 : Commission européenne et Ministère de la Justice et des droits de l'Homme, Tunis : Projet d'Appui à la Modernisation du Système Judiciaire - U.G.P. / A.M.S.J - 6ème séminaire de formation - Protection de la vie privée - Protection des données personnelles - 30-31 janvier 2009 - Thème 04 : La protection des données personnelles en Europe + le droit à l'image + Mécanismes et institutions de protections - Georges CHATILLON – Expert ECTI 02

43 04-2009 : Haut Collège Economique, Colloque, Moscou, 8 avril 2009, 1er rapport : « L'expertise et les experts qui conseillent les gouvernements » ; 2ème rapport : « La seconde étape de l'administration électronique ».

44 05-2009 : Colloque organisé par l'association nationale des agents comptables d'Université, 1' et 15 mai, « Les nouveaux champs de métier de l'agent comptable », rapport : « Internet, dématérialisation et l'agent comptable »

45 05-2009 : Séminaire national du C2i niveau 2 Métiers du droit, Montpellier 1, 28-29 mai, rapport : « Evolution du C2i niveau 2, Métiers du droit, pistes de réflexion », en collaboration avec madame Patricia Cavallo.

Ouvrages (co-rédaction)

1 Practicing E-Government: A Global Perspective - Confidence in E-Government: The Outlook for a Legal Framework for Personal Data and Privacy, IDEA GROUP PUBLISHING Publisher of IT books, journals and cases since 1988, avril 2005

2 National Electronic Government, Comparing governance structures in multi-layer administrations, 2004, Rotledge: “Electronic government in France”, pp. 82-115

3 Le droit international de l’internet, Editions Bruylant, Bruxelles, juin 2003, 690 pages, Actes du colloque international organisé par l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, le Ministère de la Justice et Arpeje, 19-20 novembre 2001

4 L’administration électronique au service des citoyens, Editions Bruylant, Bruxelles, juin 2003, 492 pages, Actes du colloque international organisé par le Conseil d’Etat et l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 21-22 janvier 2002

5 In : Le citoyen et l’administration : (En collaboration avec le Recteur Herbert Maisl) : Les N.T.I.C., Imprimerie Nationale, 2001
- In : Le citoyen et l’administration : (En collaboration avec le Recteur Herbert Maisl) : La transparence et l’administration, Imprimerie Nationale, 2001

6 L’internet et le droit, droit français, européen et comparé de l’internet, Légipresse, 2001, 486 pages, Actes du colloque organisé par l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 25-26 septembre 2000

7 Droit européen comparé d’Internet, Editions Bruylant, Bruxelles, 2001, 542 pages

8 Les médias, acteurs de la vie internationale, éd. Apogée (1997)

9 L'Algérie, 20 ans après, éd. Autrement (1982)

10 L'université au service d'un développement solidaire, éd. Berger-Levrault (1978)

11 Pour un droit des peuples, éd. Berger-Levrault (1977)

12 La C.E.E. et le Tiers Monde, éd. Berger-Levrault (1975)

OUVRAGES

1 En préparation : le droit du numérique, 2009

2 En préparation : l'administration électronique, 2009

3 Georges CHATILLON: From red tape to smart tape, administrative simplification in OECD
Countries, OECD 2003, 258 pages (étude faite en juin 2001 pour l'OCDE à la demande du gouvernement français).

Co-fondateur de 2 associations universitaires

1 l'AFETIMON, association française pour l'étude du tiers monde (Université de Paris-I en 1975) qui organisait un grand colloque annuel. J'ai toujours été co-organisateur de ces manifestations.

2 l'ADICE, association pour le développement du droit international et comparé de l'énergie (Université de Paris-I en 1978)

Co-fondateur de l'Annuaire du Tiers-Monde en 1975

Centres de Recherche

Chercheur au :

- Centre d'Etudes des Problèmes Juridiques et Politiques du Tiers Monde (Paris-I, depuis 1973)
- Centre d'Etudes Juridiques Comparatives, section droits africains (Paris-I, à partir de 1978)
- CEREDE, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Désarmement (Paris-I)
- CERAP, Centre d'études et de recherche d'administration publique (Paris-I)

Annuaire du Tiers Monde : responsabilité de 1975 à 1979 de la chronique sur les partis et forces politiques du tiers monde et co-responsabilité de la bibliographie africaine

CONSULTATIONS – EXPERTISES - RECHERCHE

1 Mars 2001 : O.C.D.E. : expertise pour le 3ème Global Forum, à Naples : la Gouvernance, rapport sur l'évolution réglementaire, dans le cadre des relations entre l'Etat et les usagers ;

2 Avril - septembre 2001 : expert du gouvernement français et de l'O.C.D.E. : Rapport sur les simplifications administratives, étude pilotée par l'O.C.D.E. dans 7 pays ;

3 Janvier 2002 - mai 2003 : expert du gouvernement français : Rapport sur l'évolution du droit administratif à l'épreuve de l'administration électronique ;

4 Mars 2002 – septembre 2002 : expert de l'O.C.D.E. : Rapport sur l'e-gouvernement et la confiance (protection des données personnelles, sécurité) ;

5 Juillet 2002 : Ministère allemand des Finances : rapport sur l'administration électronique et les collectivités territoriales en France

6 Juin 2003 : Gouvernement brésilien, Conip 2003 : rapport sur l'administration électronique

7 Octobre 2003 : Gouvernement du Koweit, expert représentant la France, conférence internationale sur le développement de l'administration électronique au Koweit

8 Mars – Novembre 2004, MEDEF, expert auprès du groupe de travail sur la sécurité des systèmes d'information : élaboration d'un Guide à usage des entreprises : "Bâtir vos politiques de sécurité"

9 Avril 2004 : Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, Direction de la Technologie – DTA5 "Nouvelles technologies pour la société", Appel à propositions Usages de l'Internet n°2 – 2004, expertise de trois projets

10 2004 : programme de recherche du MEDEF sur la sécurité des systèmes d'information dans les entreprises, consulté comme expert du groupe de travail qui a siégé pendant plusieurs mois

11 Décembre 2004: Tempus Project, Ambassade de France à Zagreb et Université de Zagreb, Faculty of Organization and Informatics: « Postgraduate study in E-Government for Public Sector Managers ». Désigné comme "contractor" du projet, représentant de l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne.

12 2005-2006 : expert du gouvernement sénégalais, projets de loi en préparation portant sur le commerce électronique, la cybercriminalité et la protection des données. Ces projets de loi viennent d'être adoptés par le parlement sénégalais

13 Septembre 2006, Grant Holder d'un programme Tempus de 3 ans, destiné à former les agents publics Croates à l'administration électronique. Budget de 500 000 €. Consortium formé par 7 universités - européennes et croate) et 3 ministères Croates.

14 Décembre 2007 – Mars 2009 : expert du gouvernement tunisien (prêt de la Banque Mondiale) pour le développement d'une stratégie de l'administration électronique. L'appel d'offres international exigeait de choisir les experts à partir de leur C.V. Je suis le seul juriste de cette expertise, à côté d'ingénieurs de grandes écoles. Mission Sofrecom (France Télécom) auprès du gouvernement tunisien.

Projet e-Stratégie – Tunisie

Le gouvernement Tunisien a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale afin de déployer l'administration électronique Tunisienne dans le cadre d'un projet e-Stratégie de 5 années, à compter de 2009. L'étude a été complète. Tous les aspects de l'e-gouvernement ont été analysés et ont fait l'objet d'orientations stratégiques à cinq ans et d'un plan d'action détaillé.

Naturellement, l'étude juridique était en bonne place. J'étais le seul juriste. L'étude juridique a été systématique et compète.

L'objectif de cette étude était de proposer les orientations permettant à la législation et à la réglementation du droit numérique de servir le développement de l'administration électronique et, plus généralement d'agir pour l'amélioration de la relation avec le citoyen et pour le développement économique des entreprises.

Quatre critères ont été utilisés :

1) Faire évoluer les lois existantes afin de donner un soubassement juridique au déploiement de l'administration électronique tunisienne en tenant compte des principales règles existant déjà en la matière dans les pays qui entretiennent les meilleures relations commerciales, financières, bancaires, industrielles avec la Tunisie et qui sont dotés de réglementations types propices à l'administration électronique.

2) Produire une réglementation qui apporte une réponse juridique globalisée, harmonieuse, actualisée, afin de permettre à l'usager de l'administration électronique tunisienne d'entrer dans le portail de l'administration en sachant que ses demandes pourront suivre des routes juridiquement balisées, connues à l'avance, apportant une réponse en un temps donné.

3) Donner aux télé-procédures, aux télé-services et aux échanges de données entre les administrations ET entre les administrations et les usagers un cadre juridique clair permettant l'automatisation de certaines procédures administratives afin que les bénéfices de l'administration électronique deviennent quantitativement et qualitativement chiffrables.

4) Construire un cadre juridique légal des échanges numériques qui permette aux données numérisées de circuler entre les agents, les services et les usagers en observant des règles préétablies, des autorisations programmées afin de traiter électroniquement les procédures en respectant le droit tunisien de l'administration électronique et les données personnelles.

Trois étapes : 1) Analyse de l'existant - 2) Orientations stratégiques - 3) Plan d'action.

Les rapports de chaque étape ont été validés, successivement.

1) Analyse de l'existant :

Passer en revue l'ensemble de la législation et de la réglementation Tunisienne susceptible d'être concernée par le projet e-Stratégie afin de constater les lacunes, les manques, les omissions mais aussi les points forts, pour faire des recommandations stratégiques.

Ont été étudiées : les législations sur le droit administratif, les téléprocédures et les téléservices, l'accès aux données, la protection des données personnelles, les marchés publics, le commerce électronique, les télécommunications, l'archivage, la signature électronique, la normalisation, l'interopérabilité, la sécurité, etc,

2) Orientations stratégiques :

Rédaction de recommandations susceptibles de faire évoluer le cadre législatif et réglementaire Tunisien sur une période de cinq années.

C'est ainsi que **7** projets de loi nouveaux ont été proposés et que d'autres législations et réglementations ont fait l'objet de recommandations de modifications, adaptations, mises à jour, etc.

3) Plan d'action :

Rédaction de fiches de projets utiles pour le gouvernement Tunisien.

Chaque orientation stratégique a fait l'objet de plusieurs fiches de projets.

Huit fiches de projets ont été rédigées pour la mise en œuvre des orientations stratégiques juridiques

15) 30 – 31 janvier 2009 – Tunis : ministère de la Justice et des droits de l'homme – projet d'appui à la modernisation du système judiciaire U.G.P./ A.M.S.J – 6ème séminaire de formation : protection de la vie privée – protection des données personnelles. Thèmes traités : la protection des données personnelles ne Europe – le droit à l'image – les mécanismes et institutions de protection.

ORGANISATIONS de 7 COLLOQUES INTERNATIONAUX

1 septembre 1984 : Président du Comité scientifique d'un colloque international sur la démographie et la défense, présenté par le Secrétariat Général de la Défense Nationale, Ecole Polytechnique.

2 25-26 septembre 2000 : Secrétaire général d'un colloque international, présenté par l'Ecole Doctorale de Droit Public et de Droit Fiscal de l'Université Paris-I, et tenu au Sénat : Droit européen et comparé de l'internet.

3 19-20 novembre 2001 : Président du Comité Scientifique et du Comité d'organisation du colloque international organisé par l'Université Paris 1, le ministère de la Justice et Arpeje : Droit de l'internet : Approches européennes et internationales, Assemblée Nationale.

4 21-22 janvier 2002 : co-président du Conseil Scientifique d'un colloque international, présenté par l'Université Paris 1 et le Conseil d'Etat : L'Etat, l'usager et le citoyen en ligne, Sénat.

5 octobre 2004 : co-président du comité scientifique d'un colloque international organisé par l'Université Paris-I et le SGDN, Secrétariat Général de la Défense Nationale : Droit et Sécurité dans les technologies de l'information et de la communication, Grand amphithéâtre de la Sorbonne, Sénat (en préparation)

6 6-7 décembre 2006 : président du comité d'organisation et du comité scientifique du 1er colloque international sur le droit de l'administration électronique, Université Paris 1 et Ministère du budget et de la réforme de l'Etat, Bercy, 6-7 décembre 2006.

7 2010 : Préparation d'un colloque international avec le Ministère des Affaires Etrangères sur le droit du numérique.

8 2009 : Préparation d'un colloque international conçu et organisé par les étudiants du Master II Pro Droit de l'internet public dont j'assume la direction à Paris 1.

*
***

2 25-26 septembre 2000 : Secrétaire général d'un colloque international, présenté par l'Ecole Doctorale de Droit Public et de Droit Fiscal de l'Université Paris-I, et tenu au Sénat : Droit européen et comparé de l'internet :

UNIVERSITE PARIS-I PANTHEON-SORBONNE
ECOLE DOCTORALE DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT FISCAL
avec le patronage du

Sénat, du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de la Recherche et de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Colloque International

L'INTERNET ET LE DROIT
Droit européen et comparé de l'internet
Lundi 25 et mardi 26 septembre 2000
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne et Sénat

Programme

Ce colloque est un bilan d'étape, après le XVème Congrès mondial de l'Académie Internationale de Droit Comparé (Bristol, juillet-août 1998), après l'adoption des lois sur le preuve numérique et la liberté de communication, pendant la discussion des projets de loi sur la société de l'information, et avant la transposition de directives européennes importantes.

Ce colloque est préparé par M. le professeur Etienne Picard, Directeur de l'Ecole Doctorale de Droit Public de l'Université Paris-I, et M. Georges Chatillon, assistant à l'Université Paris-I , secrétaire-général du colloque,

- en coopération avec M. le professeur Roland Drago, Secrétaire-Général de l'Académie Internationale de Droit Comparé, Président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques ; messieurs les professeurs Herbert Maisl, et Pierre Sirinelli, Directeur du CERDI, Université Paris-I ; Jérôme Huet, Directeur du CEJEM et Pierre-Yves Gautier, Université Paris-II ; Xavier Linant de Bellefonds, Université Paris-XII ; Jean Frayssinet, Université d'Aix-Marseille III ; André Lucas, Université de Nantes ; Michel Vivant, Université de Montpellier-I;

- avec le haut concours de Messieurs Guy Canivet, Premier Président de la Cour de Cassation, Renaud Denoix de Saint-Marc, Vice-Président du Conseil d'Etat, Braibant,

Conseiller d'Etat, Jean Cluzel, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Bernard Larrouturou, Président de l'INRIA, Francis Lorentz, Président de la Mission Commerce Electronique, Jean-Noël Tronc, conseiller auprès de M. le Premier ministre, chargé des nouvelles technologies.

Le colloque est soutenu par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Recherche et se tiendra à un moment important de l'évolution de la législation française concernant la préparation de la société de l'information. Il se donne pour objectif d'exprimer les points de vue de la pensée doctrinale, parlementaire et juridictionnelle française, mais aussi européenne.

Le colloque a pour objet de faire le point sur l'évolution du droit européen et comparé de l'Internet, après la publication par les Editions Bruylant des actes de la session consacrée au droit de l'internet, session qui s'était tenue à Bristol, en août 1998, lors du XVème Congrès International de Droit Comparé, organisé par l'Académie Internationale de Droit Comparé.

Les Rapporteurs des pays membres de l'Union européenne sont conviés à faire état des avancées du droit de l'internet dans leur pays respectif, et à se prêter à des discussions-débats avec des experts français et européens : universitaires, parlementaires, hauts fonctionnaires.

Les présentations et débats sont dirigés par le M. le Vice-Président du Conseil d'Etat, Renaud Denoix de Saint-Marc, M. le Recteur Herbert Maisl, Professeur à l'Université de Paris-I, conseiller au Cabinet de M. le Premier ministre, chargé de l'enseignement supérieur, M. le Premier Président de la Cour de Cassation, Guy Canivet, M. Jean-François Théry, Conseiller d'Etat, Président de la Section du Rapport et des Etudes.

Les Tables rondes sont présidées par M. le professeur Yves Poullet, Université de Namur, Directeur du CRID, M. le professeur Pierre Sirinelli, Université Paris-I, Directeur du CERDI, M. Dieudonné Mandelkern, Conseiller d'Etat, M. le professeur Xavier Linant de Bellefonds, Université de Paris-XII, Directeur de la Revue "Communication Commerce Electronique".

Les Rapporteurs généraux sont messieurs les Professeurs Jean Frayssinet, Université d'Aix-Marseille III, Jérôme Huet, Paris-II, Directeur du CEJEM, Xavier Linant de Bellefonds, Université de Paris-XII, Yves Poullet, Université de Namur, Directeur du CRID, Pierre Sirinelli, Université Paris-I, Directeur du CERDI, Michel Vivant, Université de Montpellier I, et Madame Isabelle de Lamberterie, Directeur de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique.

Les Actes de la journée sont enregistrés et publiés "en ligne " sur l'internet et dans un ouvrage.

Le colloque dure deux jours. Chaque demi-journée est centrée sur un thème principal qui donne lieu à deux manifestations :

1) Des rapports sous des formes diverses :

- une présentation par le président de la séance,
- un Rapport général,
- des rapports sollicités,

2) Des tables rondes, avec diverses manifestations :

- une présentation par le Rapporteur général, à partir des communications écrites,
- un débat, des interventions, des questions,
- une synthèse des débats par le Rapporteur général.

THEMES DES RAPPORTS ET DES TABLES RONDES

Lundi 25 septembre matin : l'internet et le droit

Rapports : les chantiers législatifs français
Table ronde : l'internet : les chantiers législatifs dans le monde et en Europe

Lundi 25 septembre après-midi : culture, communication, propriété intellectuelle

Rapports : culture, communication, propriété intellectuelle
Table ronde : l'internet et la responsabilité des intermédiaires

Mardi 26 septembre matin : le droit des données numériques

Rapports : le droit des données personnelles ; le droit des données publiques
Table ronde : l'internet et l'Etat

Mardi 26 septembre après-midi : le commerce électronique

Rapports : le droit du commerce électronique et les nouvelles pratiques contractuelles
Table ronde : le droit du commerce électronique et le nouvel encadrement juridique dans le monde et en Europe

Quatre thèmes de rapports :

1) les chantiers législatifs français
2) culture, communication, propriété intellectuelle
3) le droit des données : données personnelles et données publiques
4) le droit du commerce électronique et les nouvelles pratiques contractuelles

Quatre thèmes de tables rondes :

1) les chantiers législatifs dans le monde et en Europe
2) l'internet et la responsabilité des intermédiaires
3) internet et l'Etat
4) le droit du commerce électronique et le nouvel encadrement juridique dans le monde et en Europe

donc :

Rapports	Tables rondes
1) les chantiers législatifs français	1) les chantiers législatifs dans le monde et en Europe
2) culture, communication, propriété intellectuelle	2) l'internet et la responsabilité des intermédiaires
3) le droit des données : données personnelles et données publiques	3) l'internet et l'Etat
4) le droit du commerce électronique et les nouvelles pratiques contractuelles	4) le droit du commerce électronique et le nouvel encadrement juridique dans le monde et en Europe

Lundi 25 septembre 2000 - Grand Amphithéâtre de la Sorbonne

9 Heures Matin : L'internet et le droit

Allocution de bienvenue : Monsieur le professeur Michel Kaplan, Président de l'Université de Paris-I

Discours de Monsieur Roger-Gérard Schwartzenberg, Ministre de la Recherche

Allocution introductive : M. le professeur Roland Drago, Secrétaire-Général de l'Académie Internationale de Droit comparé, Président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques

Président : Monsieur Renaud Denoix de Saint-Marc, Vice-Président du Conseil d'Etat

9 H 30 - 10 H 30	**Les chantiers législatifs français** - Rapport : M. Christian Paul, député à l'Assemblée Nationale - Rapport : M. Jean-Michel Hubert, Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications - Rapport : Madame Florence Schmidt-Pariset, conseiller technique pour la société de l'information auprès de M. le Premier ministre : les chantiers législatifs français
10 H 30 - 10 H 45	Questions
10 H 45 - 11 H	Pause
11 H - 12 H 30	**Table ronde : les chantiers législatifs dans le monde et en Europe** - Rapport général : M. Franklin Dehousse, professeur à l'Université de Liège, directeur des études européennes, Institut royal des Relations Internationales - Rapport : M. Rainer Arnold, professeur à l'Université de Regensburg : le chantier législatif allemand - Rapport : M. Pierre Trudel, professeur à l'Université de Montréal, Centre de Recherche en Droit Public : le chantier législatif canadien - Rapport : M. Joël Reidenberg, professeur à Fordham University, New-York : le chantier législatif américain - Rapport : M. Richard Delmas, Commission européenne, DG INFSO : les chantiers législatifs européens - Débat avec l'auditoire

Après-midi : internet, culture, communication, propriété intellectuelle

Président : Monsieur le Recteur Herbert Maisl, Professeur à l'Université Paris-I

14 H - 15 H 30	**Culture, communication, propriété intellectuelle** - Rapport général : M. Jérôme Huet, professeur à Paris-II, Directeur du CEJEM - Rapport : Droit des obligations contractuelles et créations internet : M. Pierre Yves Gautier, professeur à Paris-II - Rapport : Madame Jacqueline de Guillenschmidt, Conseil supérieur de l'audiovisuel
15 H 30 - 16 H	Questions
16 H - 16 H 15	Pause
16 H 15 - 17 H 45	**Table ronde : la responsabilité des différents intermédiaires de l'Internet** - Rapport général : M. Pierre Sirinelli, professeur à l'Université Paris-I, Directeur du CERDI - Rapport : M. André Lucas, professeur à l'Université de Nantes - Rapport : Madame Isabelle Falque-Pierrotin, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat - Rapport : Faire de l'internet un espace de confiance : M. Yves Babonneau, Directeur général, AFNIC
17 H 45 - 18 H 15	Questions
18 H 15 - 19 H	**Discours de Madame Elisabeth Guigou, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice**

Mardi 26 septembre 2000 - Sénat

<u>9 Heures</u> <u>Matin</u> : l'internet et l'Etat

Président : Monsieur Jean-François Théry, Conseiller d'Etat, Président de la Section du Rapport et des Etudes

9 H - 10 H 30	**Le droit des données : données personnelles et données publiques** - Rapport général : M. Jean Frayssinet, professeur à l'Université d'Aix-Marseille III - Rapport : M. Michel Gentot, Président de la Commission Nationale Informatique et Libertés - Rapport : M. Jean-François Abramatic, Directeur à l'INRIA, président du W3C, World Wide Web consortium : le web au service de la protection des données personnelles - Rapport : les données personnelles : M. Jean Frayssinet, professeur à l'Université d'Aix-Marseille III - Intervention : cryptologie et sécurité informatique : M. Jacques Stern, professeur à l'Ecole Normale Supérieure, Directeur du Département informatique - Rapport : les données publiques : M. le Recteur Herbert Maisl, professeur à l'Université Paris-I
10 H 30 - 10 H 45	Questions
10 H 45 - 11 H	Pause
11 H - 12 H 30	**Table ronde : l'internet et l'Etat** - Rapport général : M. Dieudonné Mandelkern, Conseiller d'Etat, Président de la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité - Rapport : Vers une administration à accès pluriels ? : M. Bruno Lasserre, Conseiller d'Etat - Rapport : les nouvelles procédures administratives : M. Georges Chatillon, Assistant à l'Université Paris-I - Rapport : l'internet et le Parlement : M. René Trégouët, sénateur - Rapport : l'internet et la réforme de la Justice : M. Bertrand Daillie, l'exemple de la Cour de cassation - Débat avec l'auditoire
12H 30 - 14 H	Déjeuner au Sénat

<u>Après-midi</u> : le commerce électronique

Président : M. Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation

14 H - 15 H 30	**Le commerce électronique : nouvelles pratiques contractuelles** - Rapport général : M. Michel Vivant, professeur à l'Université de Montpellier-I et Madame Isabelle de Lamberterie, Directeur de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique : Droit du commerce électronique et nouvelles pratiques contractuelles - Rapport : M. Yves Poullet, Doyen de la Faculté de droit, Université de Namur, Directeur du CRID : comment créer la confiance ? - Rapport : M. Claude Lucas de Leyssac, professeur à l'Université Paris-I : les paiements en ligne
15 H 30 - 16 H	Questions
16 H - 16 H 15	Pause
16 H 15 - 17 H 45	Table ronde : le droit du commerce électronique et le nouvel encadrement juridique dans le monde et en Europe - Rapport général : M. Xavier Linant de Bellefond, professeur à l'Université de Paris-XII - Rapport : M. Emmanuel Crabit, Commission européenne, DG MARKT : la directive européenne sur le commerce électronique - Rapport : M. Christophe Caron, professeur à la Faculté de droit de Boulogne sur mer - Intervention : M. Francis Lorentz - Rapport : M. Paul Le Cannu, professeur à l'Université Paris-I : les marchés financiers électroniques
17 H 45 - 18 H 15	Questions
18 H 15 - 19 H	Clôture du colloque

3 19-20 novembre 2001 : Président du Comité Scientifique et du Comité d'organisation du colloque international organisé par l'Université Paris 1, le ministère de la Justice et Arpeje : Droit de l'internet : Approches européennes et internationales, Assemblée Nationale.

MINISTERE DE LA JUSTICE - UNIVERSITE PARIS-I
ARPEJE

Colloque International
Le Droit international de l'internet
19-20 novembre 2001
Assemblée Nationale

PROBLEMATIQUE - PROGRAMME

1) Préliminaire

- Après le XVème Congrès mondial de l'Académie Internationale de Droit Comparé (Bristol, juillet-août 1998) dont j'avais été le rapporteur général de la session consacrée au droit de l'internet, et dont les Actes viennent d'être publiés par les Editions Bruylant,
- après le colloque international "L'Internet et le Droit - droit européen et comparé de l'internet", qui s'est tenu au Grand amphithéâtre de la Sorbonne et au Sénat, les 25 et 26 septembre 2000, dont j'avais été le secrétaire général, et dont les Actes seront publiés en avril 2001 par les Editions Légipresse,

il apparaît que les principales questions posées par l'usage de l'internet ont su trouver des solutions juridiques, provisoires pour certaines, mais solides.

Bien que ces colloques se soient efforcés d'envisager une problématique comparatiste, il apparaît, au dire des praticiens, des chercheurs et des experts, que la dimension internationale des questions juridiques de l'internet n'ait pas encore fait l'objet d'une recherche croisée systématique, ni d'une confrontation internationale des praticiens et des universitaires experts venus de France, d'Europe ou des grands pays d'autres continents.

Il existe donc un besoin, manifesté tant par les enseignants-chercheurs des Universités, que par les praticiens publics et privés, ainsi que les représentants des (OI) organisations internationales, des (ONG) organisations non-gouvernementales et des Ministères nationaux (Justice, Affaires Etrangères, Commerce, Economie-Finances, Culture, Défense, Société de l'information, etc, de cerner les problématiques juridiques de dimension internationale, de dégager les questions multi-nationales ou multi-continentales et de proposer des réponses pour faire face à l'état juridique mondialisé de l'internet.

2) Problématique

La France est résolument engagée, avec ses partenaires européens, dans la construction d'espaces juridiques aptes à régler les principales questions : protection des données, droits d'auteur, commerce électronique, preuve, signature électronique, téléprocédures, données publiques.

Ces questions trouvent des solutions tant dans les directives européennes que dans les lois et règlements nationaux. Ces solutions, bien qu'elles tiennent compte du droit positif et des doctrines en vigueur en dehors de l'Europe, se heurtent à des systèmes de pensées et à des corps de règles animés par des valeurs culturelles fondamentales différentes de celles qui ont vu le jour en Europe. Certaines formes de libéralisme juridique se heurtent à d'autres formes de protection sociale.

L'Amérique du Nord a une conception des données (marchandises), du droit d'auteur (copyright) et des consommateurs (liberté peu protégée) qui peut s'opposer à la protection de la vie privée, au droit moral et à la protection commerciale des individus dans le cadre du marché intérieur communautaire et du marché mondial généré par le commerce sur internet.

L'aspect proprement international de l'internet est pris en compte au niveau national et communautaire, mais il est surtout débattu dans le cadre des organisations internationales, Conseil de l'Europe, ISO, OCDE, OMC, OMPI, ONU, etc., mais aussi dans le cadre d'organisations non gouvernementales, voire privées, W3C, ICANN, Epic, etc., et aussi par les grandes entreprises privées, Microsoft, IBM, Intel, Alcatel, etc., voire, dans le cadre de forums mondiaux, comme celui de Davos.

Des négociations ont lieu dans le cadre des G7-G8, mais aussi entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, l'Australie, etc.

Les arènes internationales, qu'elles soient gouvernementales, non gouvernementales ou privées sont des lieux de confrontation de valeurs juridiques et même d'affrontement au sujet des règles qui doivent s'appliquer à l'usage de l'internet. Qu'il s'agisse des noms de domaine, de la responsabilité des intermédiaires, des règles sous-jacentes au commerce électronique, ou à celui des œuvres, il est peu de sujets qui trouvent naturellement un consensus international.

Les questions de la criminalité sur internet, celles des poursuites internationales policières et judiciaires, nécessitent une réflexion approfondie après l'établissement d'un état des lieux précis. En matière pénale, il est nécessaire que les praticiens, les experts et les universitaires disposent d'une description rigoureuse des pratiques juridiques en vigueur et des projets de réglementation en cours.

Les usages de l'internet à des fins bancaires, fiscales et de contournement des réglementations nationales doivent faire l'objet d'une étude comparatiste et proprement internationale.

Les matières qui concernent la normalisation, les standards, les protocoles, et la cryptographie sont tout aussi importantes que celles qui touchent à la protection des données, des logiciels, des brevets et des marques à un niveau international.

Or, toutes ces questions font l'objet de controverses dont il est nécessaire de connaître les tenants et les aboutissants, et de solutions dont il faut saisir les conséquences juridiques.

Le Ministère de la Justice a un rôle moteur, avec d'autres ministères [Affaires Etrangères, Culture, Economie et Finances, { Industrie, Télécommunications, Commerce extérieur }], dans la conception, l'élaboration, la négociation et la réalisation des nouvelles règles de l'internet.

L'Université Paris-I bénéficie d'un nombre important d'enseignants-chercheurs, d'enseignements, de centres et de réseaux de recherche, voués à l'étude du droit de l'internet, à l'instar d'autres universités.

3) Ce colloque a pour objet de faire le point sur :

- l'état d'avancement des réalisations et des projets de conventions et d'accords actuellement négociés à un niveau inter-continental et mondial : standards et normes, télécommunications et convergence, droits d'auteur, brevets et marques, protection des données ; services de la société de l'information ;

- l'état des principales législations et jurisprudences mises en œuvre dans les relations civiles et commerciales internationales au regard des usages multiples de l'internet : commerce, bourse, fiscalité, données publiques et privées ;

- la définition et la mise en oeuvre des pratiques judiciaires et policières de prévention et de répression de la criminalité sur l'internet ; les projets de construction d'un ordre pénal international ;

- la construction des espaces juridiques "internationaux" destinés au fonctionnement de l'internet : noms de domaine, signature électronique, cryptographie, questions de preuve, gouvernance de l'internet, droit à l'information, liberté d'expression ;

Les Rapporteurs des pays membres de l'Union européenne, ceux du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon, ceux des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des principales organisations internationales et non gouvernementales, sont conviés à faire état des avancées du droit international de l'internet, et à se prêter à des discussions-débats avec des experts : universitaires, parlementaires, hauts fonctionnaires internationaux, cadres des entreprises publiques et privées de dimension internationale.

4) Projet de programme

- **quatre thèmes de rapports** : standards et normes, télécommunications et convergence ; droits civils et commerciaux internationaux de l'internet ; les projets de construction d'un ordre pénal international ; le droit de l'identification et de la sécurité (noms de domaine, signature électronique, cryptographie, questions de preuve, archivage et stockage des données) ;

- **Et quatre thèmes de table ronde** : la protection des œuvres ; les échanges internationaux de données publiques et privées ; le droit pratique de la criminalité sur internet ; la gouvernance de l'internet et les libertés ;

Ce colloque veut faire un état précis et rigoureux de l'évolution du droit positif international relatif aux règles nouvelles qui s'appliquent à la société de l'information en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Les travaux en cours au sein des principales organisations internationales, Union européenne, OCDE, Conseil de l'Europe, CNUDCI, OMC, ONU, OMPI, UIT, etc. n'ont pas encore donné lieu à des études systématiques.

Il faut en faire une lecture approfondie et des synthèses. L'état du droit international de l'internet a besoin d'être connu des responsables et des praticiens, tout comme des universitaires.

Le colloque pourrait durer deux jours, avec quatre sessions :

1. normes et protection des œuvres
2. droits civils et commerciaux internationaux de l'internet - échanges internationaux de données publiques et privées - fiscalité
3. le droit pénal international de l'internet
4. le droit de l'identification et de la sécurité - gouvernance de l'internet, sécurités et libertés

Chaque session, d'une demi journée chacune, comporterait un exposé de rapports suivi d'une table ronde.

5) Publication

Les Actes du colloque seront mis en ligne sur le site du Ministère de la Justice, en français et en anglais selon les langues des rapporteurs, ainsi que sur le site de l'Université Paris-I, et publiés sur papier.

6) Langues de travail

Les exposés seront faits en français et en anglais, avec une traduction simultanée.

7) Lieux du colloque

Les sessions du colloque auront lieu à l'Assemblée Nationale.

8) Organisation du colloque

Un Comité d'organisation, composé de représentants du Ministère de la Justice, des Affaires Etrangères, de la Culture, de l'Economie et des Finances, de Paris-I (Président du Comité scientifique) et d'Arpeje, coordonne les travaux de réalisation du colloque.

L'organisation matérielle du colloque (voyages, hôtellerie, gestion des invitations et participations, publications) est assurée par l'association Arpeje, (Association pour le Renouveau et la Promotion des Echanges Juridiques Internationaux, 16 rue Duphot, 75001 Paris) dont le Président est monsieur Robert Badinter.

9) Composition du Comité Scientifique

Pour la France :

- Ministère de la Justice : représentants de la DACS, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, de la DACG, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces, du SAEI, Service des Affaires Européennes et Internationales
- Universités Paris-I, Paris-II, Aix-en-Provence, Montpellier
- Ministères des Affaires Etrangères, de la Culture, de l'Economie et des Finances,
- Représentants de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, de la Chambre des Notaires de Paris, de la Conférence des Bâtonniers, du Conseil supérieur du Notariat, du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables
- Forum des Droits de l'internet
- Représentants des entreprises privées et publiques : Alcatel, France Télécom, IBM

Pour l'Union européenne :
- Représentants de la Commission et du Parlement européen
- Représentants des Ministères concernés dans les divers pays de l'Union
- Représentants des entreprises et universités

Pour les autres Etats :
- Représentants des Ministères concernés dans divers pays
- Représentants des Universités
- Représentants des entreprises

Organisations Internationales et ONG :
- Union européenne, CNUDCI, Conseil de l'Europe, OCDE, OMC, OMPI, ONU, UNESCO, UIT
- AFA, EPIC

Georges Chatillon, Président du Comité Scientifique

MINISTERE DE LA JUSTICE - UNIVERSITE PARIS-I
ARPEJE

COLLOQUE INTERNATIONAL
DROIT DE L'INTERNET
APPROCHES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

19-20 novembre 2001
Paris

Lundi 19 novembre 2001

LA DETERMINATION DU DROIT APPLICABLE AUX RESEAUX
LES NORMES APPLICABLES A L'INTERNET : APPORTS ET LIMITES

9 H - 9 H 15 : **Allocution de Robert Badinter, Président d'Arpeje**

Présidence : Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation

Rapporteur général : Herbert Burkert

Président du Centre de Recherches "Droit de l'Information" et Directeur du Centre de Compétence "Politiques des réseaux", FHG-Institut Médias et Communication, St. Augustin, RFA

9 H 30 - 10 H 30	**Les normes applicables à l'internet : apports, limites, enjeux** - Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeur, Université Paris 5, René Descartes : Le droit international privé classique à l'épreuve des réseaux - Jérôme Huet, Professeur, Université Paris 2, Panthéon-Assas : La détermination du droit applicable aux réseaux - Joël Reidenberg, Professeur, Université Fordham, USA : Le rôle du droit dans le développement technologique - Pierre Trudel, Professeur, Université de Montréal, Canada : L'influence d'internet sur la production des normes juridiques
10 H 30 - 10 H 45	**Questions**
10 H 45 - 11 H	**Pause**
11 H - 12 H	**Table ronde : Les méthodes d'élaboration du droit international** - Diana Wallis, Parlement européen, Porte-parole du Groupe ELDR, Commission juridique et du marché intérieur, et Geoffrey Brigham, Conseiller juridique, E-bay : Qu'est-ce qui relie le droit européen et le droit international ? - Yves Poullet, Doyen de la Faculté de droit, Université de Namur, Belgique : Les apports et les limites du droit européen - Valérie Laure Benabou, Professeur, Université de Lyon 2: Faut-il une harmonisation minimale du droit ? - Maître Eric Caprioli, avocat, Professeur associé, Université de Nice, Sophia Antipolis : Les aspects internationaux du commerce électronique - Stéphane Buydens, OCDE, Administrateur à la Division des affaires fiscales, chargé du commerce électronique : La fiscalité du commerce électronique : apports, obstacles, limites
12 H - 12 H 15	**Questions**
12 H 15 - 12 H 45	**Rapporteur général : Herbert Burkert**
12 H 45 - 14 H	**Déjeuner libre**

LES NOUVELLES FORMES DE REGLEMENTATION DES RESEAUX :
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Présidence : Francis Teitgen
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris

Rapporteur général : Isabelle Falque-Pierrotin
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Présidente du Forum des Droits sur l'Internet

14 H - 15 H	**Cybercriminalité et réseaux** - Guy de Vel, Conseil de l'Europe, Directeur général des affaires juridiques : La convention sur la cyber-criminalité - Jean-Wilfrid Noël, juge, Tribunal d'instance, Vanves, France : La lutte contre la cybercriminalité - Jacques Plays, Chef d'Escadron, Gendarmerie Nationale, France : Infractions, contenus, régime procédural des enquêtes sur Internet - Catherine Chambon, commissaire principal, Police Judiciaire, France : Les pratiques judiciaires et policières de prévention et de répression de la criminalité sur internet
15 H - 15 H 30	**Questions**
15 H 30 - 15 H 45	**Pause**
15 H 45 - 17 H	**Table ronde : Gouvernance de l'internet et confiance** - Richard Delmas, Commission européenne, DG société de l'information : Tutelle et supervision du système, responsabilité des Etats et de la communauté internationale - Isabelle Falque-Pierrotin, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Présidente du Forum des Droits de l'internet : Présentation de l'expérience de co-régulation du Forum des Droits de l'internet - Bertrand du Marais, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat : Auto-régulation, régulation et co-régulation des réseaux - Andrew Mac Laughlin, ICANN, Chief Policy Officer : L'ICANN et le droit - Bertrand Cousin, conseiller spécial du Président, Vivendi Universal, France : GBDE, auto régulation, confiance, gouvernance - David Maher, ISOC, Vice Président, Politique Publique, USA, et Maître Marc Rotenberg, Avocat, EPIC, USA : la surveillance et le contrôle des réseaux , les ONG et les usagers
17 H - 17 H 30	**Questions**
17 H 30 - 18 H	**Rapporteur général : Isabelle Falque-Pierrotin**
18 H - 18 H 15	**Allocution de Michel Kaplan, Président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonnne**

Mardi 20 novembre 2001

LA MISE EN OEUVRE DES DROITS SUR L'INTERNET

Présidence : **Robert Verrue**
Commission européenne, Directeur général, DG société de l'information

Rapporteur général : **Maître Jean Paul Brin, ancien Bâtonnier du Barreau de Pau**

9 H - 10 H	**La mise en oeuvre des droits sur l'internet** - Alain-Louis Mie, France Télécom, Directeur des Questions Institutionnelles et Réglementaires Internationales et Mathieu Guennec : La place de l'internet et du commerce électronique dans le cadre des négociations multilatérales - Jeanne Seyvet, Secrétariat d'Etat à l'industrie, France, Directrice générale de l'industrie, des technologies de l'information et des Postes : Le cadre juridique international du commerce électronique, les questions à traiter pour assurer son développement - Georges Chatillon, Maître de Conférences, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne : La protection des consommateurs et des P.M.E. - Maître Didier Froger, Notaire, France : L'authenticité électronique - Renaud Sorieul, Secrétaire de l'UNCITRAL, Groupe de travail sur le commerce électronique : La loi-type sur les signatures électroniques - John D. Gregory, Avocat général, Ministère de la Justice, Canada : Les législations américaine, canadienne et communautaire relatives à la signature électronique
10 H - 10 H 15	**Questions**
10 H 15 - 10 H 30	**Pause**
10 H30 -11 H 30	1) Table ronde : Quelles protections ? Quels droits ? - Jean Frayssinet, Professeur, Université Aix-Marseille 3, France : La protection des données personnelles est-elle assurée ? - Michel Vivant, Professeur, Université de Montpellier, France : Droit d'auteur et droit du copyright, quelles relations ? - Mads Bryde Andersen, Professeur, Université de Copenhague, Danemark : Le droit du copyright - Maître Marc Mossé, Avocat au Barreau de Paris : Droit d'auteur et exception pour copie privée - Alain Bensoussan, Avocat au Barreau de Paris et Alain Girardet, Vice Président, 3ème Chambre civile, TGI de Paris : La brevetabilité des logiciels
11 H 30-11 H 45	**Questions**
11H 45 - 12 H 15	**Rapporteur général : Maître Jean Paul Brin**
12 H 15 - 13 H 30	**Déjeuner libre**

COMMENT RESOUDRE LES CONFLITS TRANSNATIONAUX ?

Présidence : Ana Palacio Vallelersundi

Présidente de la Commission juridique et du marché intérieur du Parlement européen

Rapporteur général : **Catherine Kessedjian, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas**

13H 30-14 H 30	**Comment résoudre les conflits ?** - Kazunori Ishiguro, Professeur, Université de Tokyo, Japon : Comment résoudre les conflits transnationaux ? - Jean-Sylvestre Bergé, Professeur, Université Paris 10 Nanterre : La résolution des conflits de lois - S. Lakshminarayanan, Directeur général, Ministère de l'information et de la Technologie, Inde : Quelles sont les juridictions compétentes ? - Maître Christiane Féral-Schuhl, Avocate au Barreau de Paris : La mise en application des décisions de justice - Jean-Jacques Gomez, Premier Vice Président, Tribunal de grande instance, Paris: Réflexions sur l'évolution jurisprudentielle - Larry Smukler, juge, Cour supérieure du New Hampshire, USA : L'usage de l'internet au service des actions civiles complexes
14 H 30 - 14 H 45	**Questions**
14 H 45 - 15 H	**Pause**
15 H -16 H	**Table ronde : Les modes alternatifs de traitement des conflits** - Timothy Fenoulhet, Commission européenne, Direction générale société de l'information, Analyses, Planification des politiques, eEurope : les enjeux européens de l'arbitrage et de la médiation en ligne dans le contexte du commerce électronique - Andrès Moncayo Von Hase, Professeur, Université de Buenos-Aires, Argentine : L'arbitrage - Francis Gurry, OMPI, Sous-directeur général des affaires juridiques : Médiation et conciliation en ligne - Maurice Schellekens, Professeur, Tilburg University, Pays-Bas : Les collèges d'arbitrage - Isabelle de Lamberterie, Directeur de Recherches au CNRS, France : Le règlement en ligne des "petits" litiges entre commerçants et consommateurs
16 H - 16 H 30	**Questions**
16 H 30 - 17 H	**Rapporteur général : Catherine Kessedjian**
17 H - 17 H 15	**Allocution de M. Dan Eliasson, Secrétaire d'Etat, Ministère de la Justice, Suède**
17 H 15 - 17 H 30	**Discours de clôture : Marilyse Lebranchu, garde des Sceaux, Ministre de la Justice**

4 21-22 janvier 2002 : co-président du Conseil Scientifique d'un colloque international, présenté par l'Université Paris 1 et le Conseil d'Etat : L'Etat, l'usager et le citoyen en ligne, Sénat.

CONSEIL D'ETAT - UNIVERSITE PARIS-I

Colloque international : l'internet et les téléprocédures

Janvier 2002

Problématique

Georges.Chatillon@univ-paris1.fr

Gouvernement électronique (E-government), Administration en réseau, téléprocédures, SIT (sites d'information territoriaux), points publics, ces termes nouveaux s'imposent désormais au droit public, et en particulier au droit administratif.

A côté de l'Etat-papier, se constitue un Etat-internet, fondé sur les liaisons informatiques de l'internet, reliant les Administrations entre elles, sorte d'intranet géant, et les Administrations avec les usagers, entreprises et particuliers.

Ces liaisons informatiques entre l'Etat, les Administrations centrales ou territoriales et les usagers génèrent des nouvelles procédures administratives appelées téléprocédures.

Les téléprocédures permettent aux usagers de se connecter, depuis leur domicile, leur bureau ou un point public, aux fonctionnaires et aux services administratifs, à moindres frais, afin de consulter des bases de données juridiques ou autres, de télécharger des actes, de les imprimer, de les remplir en ligne, d'échanger des correspondances électroniques, de remplir toutes sortes de formulaires administratifs, de soumissionner aux appels d'offre, ou payer en ligne l'I.R.P.P., la T.V.A.

Ce qui nécessitait il y a quelques années des démarches fastidieuses, des attentes aux guichets, des allers-retours, et donc du temps, de la disponibilité, devient une tâche qu'il est possible d'effectuer de jour comme de nuit, au moment choisi par les usagers. Les anciens "imprimés" se remplissent maintenant sans bouger.

Cette "révolution" dans les manières de faire de l'Etat et des administrations nécessite des ordinateurs, des liaisons internet (modems), des sites web publics, des agents et des usagers décidés, mais aussi une adaptation de l'organisation du travail de l'Etat et des administrations territoriales, une évolution du rôle et des missions des agents, une mise à jour de certaines règles du droit public.

Le développement étonnant de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication conduit à une transformation, non moins radicale, des rouages, des moyens, des objectifs et des méthodes de l'Etat.

Cette "révolution" a été initiée en 1997, à Hourtin, par le Premier Ministre, puis, en 1998 par le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information[1], dont

[1] Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, Programme d'action gouvernemental, la Documentation française, Paris 1998

l'ambition est d'appliquer les technologies de l'information à l'Etat et aux services publics, et qui s'articule autour de deux axes principaux :

1) Il convient de faciliter l'accès des citoyens à l'administration par Internet en généralisant la numérisation et la mise en ligne des données publiques, en faisant migrer les services Minitel de l'Etat vers Internet, en diffusant gratuitement les données publiques essentielles, en rendant l'administration accessible par voie électronique, en dématérialisant les procédures administratives et, en développant les téléprocédures, en définissant les conditions techniques et juridiques de reconnaissance de la signature électronique dans les relations entre les administrations et le public ;

2) Il est nécessaire de moderniser le fonctionnement de l'Etat, en mettant l'administration en réseau, pour que l'Etat bénéficie des solutions offertes par l'essor d'Internet, en définissant des spécifications interministérielles de sécurité, en développant les systèmes d'information territoriaux, en participant à l'action au sein de l'Union européenne pour développer les échanges entre administrations, en adaptant les missions des agents et, en anticipant les conséquences des technologies de l'information et de la communication sur les modes de travail au sein de l'Etat, en formant les agents aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, en modernisant les systèmes d'information dans le domaine de la santé publique.

Les résultats d'une enquête de la MTIC (Mission Interministérielle des technologies de l'information et de la communication) montrent qu'en janvier 2000, le taux d'équipement en micro ordinateurs des agents de l'Etat a atteint 86%.

Désormais, deux tiers des PC des administrations régionales sont connectés à un réseau local. En janvier 2000, 75% des postes des agents disposent d'une messagerie et d'un navigateur (73% des services utilisent Internet Explorer). Ce sont ainsi 78% des services de l'Etat qui possèdent un accès à Internet [2] .

Dans les collectivités locales, une étude de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville - IDATE montre que 30 % des conseils régionaux et 10 % des conseils généraux sont équipés d'un intranet. 80 % des conseils généraux et des communes de plus de 100.000 habitants sont dotés d'un accès à l'internet.

En France, au premier trimestre 2000, le nombre total d'utilisateurs Internet s'élève à plus de 8,6 millions de personnes, soit une augmentation du nombre d'internautes de plus d'1 million par rapport à la fin de 1999. Fin 2000, il devrait y avoir 10,9 millions d'utilisateurs, contre 7,6 à la fin de l'année 1999, soit une croissance de +44% [3].

Avec l'équipement des foyers, le domicile devient le lieu de connexion dominant : le pourcentage des internautes se connectant à la maison passe ainsi de 42,4% au quatrième trimestre 1999 à 45,4% au premier trimestre 2000 pour les 18 ans et +. Chez les 15 ans et +, ce pourcentage est de 44,4%.

Les internautes français sont surtout des internautes réguliers, (plus d'une connexion par mois): on compte ainsi au premier trimestre 2000, 2.553.000 internautes réguliers chez les 18 ans et +, (hausse de 36%).

La proportion des femmes est en nette progression avec une proportion de 40% dans le nombre d'internautes au premier trimestre 2000 contre 36,4% au quatrième trimestre 1999.

[2] « Le parc informatique des services de l'Etat atteint 650 000 ordinateurs dont la majorité sont en réseau (au moins local). 37 % des postes de travail disposeront d'une messagerie internet à la fin 2000 (21 % fin 1999) et 27 % d'un accès au web (13 % fin 1999). » Ministère de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat, l'administration électronique, point d'étape, 23 octobre 2000

[3] Résultats du Baromètre d'IDC France

39% des internautes ont entre 15 et 17 ans contre 31% pour les 18-24 ans et 21% pour les 25-34 ans. Mais ce sont les 35-49 ans qui sont les plus nombreux avec 2.054.000 internautes (classe d'âge ayant l'effectif le plus élevé dans la population française) [4].

Nous participons aujourd'hui à une convergence technologique des moyens d'information et de communication, cœur d'une société en réseaux.

Or, le travail en réseau suppose une transformation radicale des moyens, des méthodes, et du comportement des acteurs.

Le travail en réseau s'appuie sur la responsabilité des acteurs, la recherche de la rentabilité, la récompense par les gains financiers, la qualité des résultats et un confort accru pour les protagonistes.

A partir de ces constats, il est utile de poser quelques questions :

- L'Etat est-il pensé comme un réseau, à l'instar des conceptions qui ont amené récemment les grandes entreprises multinationales privées à provoquer des transformations majeures de leur management ?
- L'Administration souhaite-t-elle une responsabilité maximale de ses agents, afin d'obtenir une rentabilité optimale de leurs travaux ?
- Les compétences relationnelles et les aptitudes à comprendre et traiter les besoins et les problèmes des usagers et des collègues de travail peuvent-elles constituer une source de meilleurs gains pour les agents ?
- Les gains de productivité et d'efficacité que les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent apporter au traitement des procédures se traduisent-ils par une meilleure qualité de travail pour les fonctionnaires et un meilleur confort pour les usagers ?
- Comment les dimensions humaines sont-elles prises en compte par le chantier des nouvelles procédures administratives ?
- L'Etat doit-il devenir un réseau interconnecté aux autres réseaux nationaux, européens, mondiaux ?
- L'Etat peut-il demander à ses agents de travailler en réseaux ?
- Le chevauchement actuel des procédures classiques et des procédures numériques ne risque-t-il pas de provoquer une fracture au sein des usagers ? Et parmi les agents ?

Les nouvelles procédures administratives sont un arbre qui cache la forêt. Il s'agit, ni plus, ni moins, de la création d'un Etat nouveau. Certains pensent que la cohabitation entre l'Etat de papier et l'Etat numérique est possible. Ce n'est pas certain.

Dès lors que les mastodontes de l'économie mondiale ont numérisé leur approvisionnement, leur gestion, leurs relations commerciales avec leurs clients, leurs relations financières avec leurs banques, la Net-économie s'impose. Les Etats n'ont pas le choix. Il faut bien qu'ils s'adaptent à leurs clients dont ils perçoivent des impôts et des taxes. Il faut bien qu'ils s'adaptent à leurs fournisseurs auxquels ils achètent produits et services.

Le modèle du E-business devient le modèle de l'E-Etat ou Etat électronique.

Or, cette mutation des entreprises s'est faite en remplaçant les modèles centralisés verticaux par des modèles horizontaux. Désormais, l'officier se trouve en avant du front-office, au contact des gens, et non plus à l'arrière ou dans une tour d'ivoire.

[4] Selon une étude de la 24 000 MULTIMEDIA créée depuis juin 96 par MEDIAMETRIE, entreprise interprofessionnelle de mesure d'audience et d'études, et ISL (Institut de Sondages Lavialle)

L'entreprise toute entière s'est mise au service des gens de terrain : intranet, annuaires électroniques, gestion des stocks, catalogues et contrats "en ligne".

Les projets actuels de réforme et de modernisation de l'Etat ne disent pas autre chose.

La National Science Foundation américaine, annonçant le programme de "gouvernement numérique", écrivait : « Etant donnée la tendance vers une vitesse de plus en plus rapide des microprocesseurs, une largeur de bande passante de plus en plus grande du réseau, des capacités de stockage plus importantes et des ordinateurs plus puissants, les citoyens attendent du gouvernement des réponses plus rapides et plus précises en même temps qu'une sécurité accrue. [5] »

L'administration électronique peut effectivement tenter de résoudre les problèmes posés par la lenteur de certaines administrations classiques et par l'insécurité propre à l'internet.

Un des moyens de régler la question de la vitesse (et donc de l'efficacité) de certaines administrations françaises va consister, à partir de 2001, à supprimer un grand nombre de documents administratifs nécessaires à la vie quotidienne : fiches d'état-civil [6] , pièces justificatives de domicile [7].

« Pour faciliter la vie quotidienne des usagers et alléger la charge des services de l'État, les démarches administratives courantes seront sensiblement simplifiées. Une nouvelle série de simplifications administratives au profit des particuliers et des entreprises sera engagée lors des prochaines réunions de la COSA (Commission pour les simplifications administratives), fin 2000 et début 2001, et lors des Assises nationales de modernisation des préfectures, le 23 novembre 2000.Enfin, pour évaluer la qualité des formulaires administratifs , la COSA développe une méthode d 'évaluation lui permettant d'attribuer aux formulaires les plus simples et les mieux conçus le label "Administration 2000". [8] »

De fait, une démarche acceptable du point de vue de la réforme de l'Etat au service des particuliers et des entreprises, consisterait à supprimer les obstacles administratifs qui entravent la vie quotidienne et font trébucher les projets.

Une autre question, mais liée à la précédente, touche à la problématique de la qualité des services rendus par l'administration, en relation avec le principe d'égalité des citoyens. On l'a vu, la qualité, du point de vue des usagers, peut avoir une teneur variable, mais elle repose, en définitive, sur la satisfaction. Les usagers ont besoin d'un acte, d'une autorisation, d'une attestation, d'une réponse ; mais en combien de temps ? Au prix de combien de démarches ? Après combien de démarches préparatoires ? Avec quelles chances de succès ?

---

[5] Title: Digital Government Release Date: June 1, 1998 Program Announcement - Digital Government - NSF98-121 National Science Foundation

[6] CIRE, 12 octobre 2000 : « Les fiches d 'état civil sont supprimées. Pièces justificatives de l'identité, de la nationalité ou de la situation familiale, elles sont actuellement réclamées pour de nombreuses démarches administratives (demandes d'allocations familiales et d'aides sociales, immatriculation à un régime de Sécurité sociale, demandes d'aides au logement, inscription à l'examen du permis de conduire, inscription dans les écoles et établissements scolaires, etc.). Désormais, elles sont remplacées par la simple production de l'original ou d'une copie lisible du livret de famille, du passeport, de la carte nationale d 'identité ou du titre de séjour. Seront ainsi supprimés près de 60 millions de formulaires, soit environ une fiche par an et par habitant, donc autant de déplacements et de temps d'attente à différents guichets.»

[7] Idem : « Pour les mêmes démarches administratives courantes, l'usager n'aura plus à produire systématiquement une ou plusieurs quittances ou factures diverses pour justifier son domicile. Ce n 'est qu'en cas de doute sérieux sur sa déclaration que l'administration pourra lui demander de présenter des justificatifs de domicile. Pour autant, et pour des raisons évidentes, les inscriptions sur les listes électorales et les formalités pour l'obtention d 'une pièce d'identité ou de séjour demeureront subordonnées à la production de pièces justificatives. »

[8] CIRE, 12 octobre 2000

Pour certains usagers, le temps compte moins. Pour d'autres, c'est une variable essentielle. Pour certains usagers, les démarches sont faciles ; pour d'autres, elles constituent un calvaire.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent et encouragent la personnalisation. De même que le commerce électronique cherche "le" client et non des catégories socio-professionnelles, l'administration électronique est à même de personnaliser finement la relation et c'est même l'un de ses principaux enjeux.

Depuis 1998, 1600 sites publics (collectivités locales, universités, administrations centrales...) ont été ouverts, dont 141 sites de l'Etat (gouv.fr: Ministères et services déconcentrés).

Décidée par Lionel Jospin à Hourtin en août 1997, la mise en ligne gratuite des données publiques essentielles s'étend rapidement (JO et données juridiques en janvier 1998 ; rapports officiels en janvier 1999 ; annonces de marchés publics en juillet 1999 ; Bibliothèque nationale de France en janvier 2000 avec 35000 volumes en accès gratuit sur internet et 35000 mages).

La modernisation du fonctionnement interne de l'État est sur le bon chemin.

L'intranet gouvernemental AdER est lancé. Le raccordement de l'ensemble des ministères à ce réseau est achevé [9].

Les systèmes d'information territoriaux, c'est à dire les intranets des différents services déconcentrés de l'État dans une même région ou un même département, constituent désormais un outil précieux de développement du travail interministériel au plan local. Un tiers des SIT est opérationnel et les autres sont en cours de déploiement.

Plus globalement, les modes de travail s'adaptent au développement des technologies de l'information et de la communication : au début de l'an 2000, 37 % des postes de travail dans les administrations ont accès à la messagerie contre 2 % en 1997.

Le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (DIRE) coordonnent la mise en œuvre de ce chantier. Il convient de bien intégrer l'usage des NTIC dans la politique gouvernementale de réforme de l'État. Les décisions structurantes dans le domaine de l'administration électronique sont prises dans le cadre de deux comités interministériels : le comité interministériel pour la réforme de l'État (CIRE), dont la dernière réunion a eu lieu le 12 octobre 2000 [10] ; et le comité interministériel pour la société de l'information (CISI), dont la dernière réunion a eu lieu le 10 juillet 2000 [11] .

« L'administration électronique, que symbolise Service-public.fr [12] est un élément de la politique du gouvernement en matière de modernisation des services publics… [13]…

---

[9] « Les inquiétudes que peut susciter le développement des réseaux d'information, entraînent de nouvelles obligations d'ordre juridique pour l'administration : garantir la sécurité des systèmes internes et des données, sans entraver pour autant la nécessaire interconnexion de ces systèmes avec les réseaux publics ; assurer une forte protection des données personnelles et de la vie privée, sans nuire pourtant à l'amélioration que les traitements automatiques peuvent apporter au citoyen et à la qualité de la gestion publique ; veiller à la régularité des procédures administratives, sans freiner l'essor des téléprocédures. » Allocution de Jean-Noël TRONC Assemblée nationale - 4 décembre 1998 - 17h30

[10] Consulter le site : www.fonction-publique.gouv.fr

[11] Consulter le site : www.internet.gouv.fr

[12] Consulter le site : www.service-public.fr ouvert le 23 octobre 2000

… Lors (du comité interministériel pour la réforme de l'Etat en date du 12 octobre 2000) le gouvernement a structuré son action autour de trois grandes orientations et les outils de la société de l'information sont mis au service de chacune d'entre elles.

Première orientation : répondre aux attentes des usagers… Deuxième orientation : améliorer la gestion publique… troisième orientation : s'appuyer sur les agents, acteurs de la modernisation [14] . »

Autrement dit : il faut satisfaire les usagers-consommateurs, rendre la gestion et les employés plus performants.

Dans la société de l'information, la société "civile" et la société "publique" doivent s'interconnecter pour interagir, afin d'obtenir une véritable transparence des inter-relations entre les particuliers et l'Etat (ou les collectivités territoriales) dans le cadre d'une société en réseaux, dans laquelle les particuliers qui travaillent pour les entreprises privées (employés) et les particuliers qui travaillent pour les services publics (fonctionnaires) sont reliés par l'intermédiaire de leurs employeurs respectifs.

Les entreprises privées et les services publics utilisant les mêmes machines et les mêmes fonctions logicielles, on voit mal comment l'Administration électronique publique pourrait, à terme, ne pas être la sœur jumelle de l'administration des entreprises privées.

Ce ne sont pas seulement les nouvelles technologies de l'information et de la communication qui viennent bouleverser les habitudes, les procédures, les routines des entreprises et des services publics.

C'est leur insertion dans des réseaux de communication interconnectés, interopérables, mondialisés.

Au sein d'une Europe en voie de formation, les machines étatiques des pays membres sont interconnectées. Pour preuve ? Le réseau multimédia de l'accord de Schengen ; Interpol ; le réseau européen des Banques centrales, dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire, autour de la Banque Centrale Européenne.

Aujourd'hui, chaque citoyen de l'Union européenne se connecte sur les serveurs des Etats membres, télécharge des formulaires, interroge, dialogue.

La Présidence française de l'Union européenne (1er juillet - 31 décembre 2000) a fait des propositions pour mettre en œuvre le plan d'action du programme "e-Europe".

Au sein de l'Union européenne, l'Etat, au sens classique du terme, n'appartient plus aux seuls citoyens nationaux et à leurs représentants. La citoyenneté européenne confère des droits politiques, ne serait-ce que le droit de suffrage. Chaque Etat membre de l'Union européenne est ainsi ouvert aux citoyens des autres pays membres.

La société en réseaux fait changer la nature politique des Etats. Il reste à en tirer toutes les conséquences juridiques.

Le colloque étudie les expériences françaises mais aussi européennes et nord-américaines car les outils informatiques se ressemblent, les objectifs sont différents et les pratiques diversifiées.

Les acteurs des téléprocédures et des réformes de l'Etat, magistrats, conseillers des Etats, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, consultants, universitaires, sont conviés à faire des rapports et à échanger leurs idées et leurs expériences.

---

[13] Voir les conclusions du Comité interministériel pour la réforme de l'Etat en date du 12 octobre 2000, sur le site du Ministère de la fonction publique

[14] Michel Sapin, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, 23 octobre 2000

Quatre grands thèmes sont traités :

I. Les téléprocédures et la réorganisation de l'Etat
II. Les téléprocédures, les collectivités territoriales et les administrations locales
III. L'e-Gouvernement en Europe et dans le monde
IV. Les téléprocédures et les entreprises privées et publiques

PREMIERE JOURNEE
MATIN

I) Les téléprocédures et la réorganisation de l'Etat

- Nature juridique et fonctionnement des téléprocédures : services, agents, usagers
- L'horizontalité et l'interministérialité
- Responsabilité et sécurisation des données : un nouveau droit de la responsabilité? La protection des données, la signature électronique, le cryptage, la sécurisation physique des réseaux
- Qualité et travail en réseau : les gains de productivité et d'efficacité que les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent apporter au traitement des procédures se traduisent-ils par une meilleure qualité de travail pour les fonctionnaires et un meilleur confort pour les usagers ?
- Les services des téléprocédures : DIRE, COSA, CIRE, CADA, CERFA, C.N.I.L., MTIC, SGG
- "Fractures" numériques ?

APRES - MIDI

II) Les téléprocédures, les collectivités territoriales et les administrations locales

- Les téléprocédures des villes numériques
- Les sites d'information territoriaux
  - Les sites des préfectures
  - L'internet et les communes

DEUXIEME JOURNEE
MATIN

III) L'e-Gouvernement en Europe et dans le monde

- le programme e-Europe et les initiatives des Etats membres
- le programme IDA
- e-gouvernement et réseaux mondialisés

- gouvernance et citoyenneté active : un nouvel équilibre
- la communication intra-gouvernementale

- les sites portails publics, les cartes à puces, les guichets uniques, les services sur mesure

- les cadres réglementaires et les instruments de la société de l'information
- l'égalité d'accès aux services sociaux et aux soins médicaux

APRES - MIDI

IV) Téléprocédures et entreprises privées et publiques

- la fourniture aux entreprises de services intégrés
- guichets uniques et services sur mesure
- les marchés publics électroniques
- les achats administratifs en ligne
- l'imposition en ligne
- les administrations publiques et le commerce électronique

\ **Elaboration des rapports** :

Chacun des quatre thèmes fait l'objet de rapports français, "européens" et nord-américains, afin que les différentes conceptions et les pratiques diverses fassent l'objet de communications "réalistes".

Chaque thème fait l'objet d'un rapport général.

\ **diffusion et publication des rapports** :

Les allocutions d'ouverture et de clôture, les principaux rapports font l'objet d'une diffusion en ligne sur les sites web du Conseil d'Etat et de l'Université Paris-I.

Les Actes du colloque sont publiés sur papier.

Georges CHATILLON

10, Boulevard BARBES 75018 PARIS
Tél : 01 42 54 70 60 - Fax : 01 42 62 98 74 - Couriel : Georges.Chatillon@univ-paris1.fr

L'Administration électronique au service des citoyens

21 et 22 janvier 2002

Programme

Lundi 21 janvier 2002 – Matinée -

8h45 Accueil des participants

9h15 - 9h30 Ouverture

Message de **Christian PONCELET**, Président du Sénat

Michel KAPLAN, Président de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Renaud DENOIX de SAINT MARC, Vice-Président du Conseil d'État

Le droit applicable à l'administration électronique

Présidence : **Robert Verrue**, Directeur Général, DG société de l'information, Commission Européenne

9h30 Introduction générale

• Des formulaires en ligne aux téléprocédures

Michel Yahiel *(Rapporteur Général, Commission pour les simplifications administratives)*

• Les enjeux pratiques et juridiques des téléprocédures

Débat

Michel Durupty *(Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne)*

Jacques Sauret *(Directeur, GIP Modernisation des déclarations sociales)*

• L'adaptation de solutions de droit privé à l'administration numérique

Pierre Yves Gautier *(Professeur à l'Université*

Paris II Panthéon Assas)

10h30 Discussion avec la salle

11h00 Pause

11h15 Vers un droit des téléprocédures ?

• Le régime de l'acte administratif face à l'électronique

Gérard Marcou *(Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne)*

• Les TIC et le nouveau code des marchés publics

Didier Loth *(Directeur général adjoint des services, Conseil général de l'Oise)*

• Prévention et règlement des incidents et litiges dans l'administration en ligne

Isabelle Falque-Pierrotin *(Présidente du conseil d'orientation, Forum des Droits sur l'Internet)*

12h15 Discussion avec la salle

12h45 Conclusion

Robert Verrue, Directeur Général, DG société de l'information, Commission Européenne.

13h-14h15 Déjeuner libre

Lundi 21 janvier 2002 – Après-midi -

La mise en œuvre de l'administration électronique

Présidence : **Jacky Richard**, Directeur général de l'administration et de la fonction publique et Délégué interministériel à la réforme de l'État.

14h15 Les évolutions internes : nouvelles façons de travailler, nouveaux droits, nouvelles obligations pour les employeurs publics et leurs agents.

• L'impact des NTIC sur la gestion des ressources humaines et les relations sociales dans l'administration

Jean-Pierre Weiss *(Directeur du personnel et des services, Ministère de l'Équipement)*

• La responsabilité au sein de la fonction publique : une notion revisitée

Georges Chatillon *(Assistant à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne)*

• Les enjeux : l'administration électronique comme facteur de modernisation et de simplification

Table ronde

Hélène Gadriot-Renard *(Chef de division, PUMA, OCDE)*

Philippe Lemoine *(Co-Président, Galeries Lafayette et Président du groupe de travail «commerce électronique» du MEDEF).*

Bernard Pêcheur *(Secrétaire général, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)*

15h30 Discussion avec la salle

15h45 Pause

16h00 L'évolution des services publics vis à vis de leurs partenaires : vers un continuum de services ?

• L'évolution des prestations fournies par les services publics traditionnels : service public de la Justice et TIC

Etude de cas comparée

Karim Benyekhlef *(Professeur de droit à l'Université de Montréal, Québec)*

Magali Legras *(Conseiller, Cour d'appel de Versailles)*

Jean-François Théry *(Président de Section, Conseil d'État)*

• Le lien entre le guichet numérique et les guichets classiques (Union européenne, État, collectivités locales, secteur privé)

Table ronde

Thierry Carcenac *(Député, Président Commission NTIC, Assemblée des Départements de France)*

Stéphane Fratacci *(Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Ministère de l'Intérieur)*

Manuela Finetti *(Chef de l'unité « réseaux entre les administrations publiques » DG entreprises, Commission européenne)*

Jacques-François Marchandise *(Directeur du Développement, Fondation Internet nouvelle génération)*

17h45 Discussion avec la salle

18h15 Conclusion

Jacky Richard, Directeur général de l'administration et de la fonction publique et Délégué interministériel à la réforme de l'État

Mardi 22 janvier 2002 – Matinée -

L'administration électronique : vers une nouvelle citoyenneté ?

Présidence : **Jean-Marc Sauvé**, Secrétaire général du Gouvernement

8h45 Accueil des participants

9h00 Les attentes des usagers

• Compte rendu de la consultation menée par l'ISOC

Eric Brousseau (Professeur à l'Université Paris X, administrateur de l'Internet Society - France)

• Les services publics électroniques : réalisation et perspectives

Michel Sapin (Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État)

9h45 De nouvelles réponses aux besoins de la société

• Le renseignement administratif par messagerie

André Ferragne (Chef de la Mission d'organisation des services du Premier ministre)

• Vers de nouveaux services publics ?

Bertrand du Marais (Maître des Requêtes, Conseil d'État)

• La diffusion des données publiques et le droit

Jean-Michel Bruguière (Maître de Conférences à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse)

• Le « droit » à la participation : l'expérience Finlandaise « Share your views with us »

Katju Holkeri (Conseillère au Ministère des Finances, Finlande)

10h45 Discussion avec la salle

11h00 Pause

11h15 Administration électronique et protection de la vie privée

• Administration électronique et protection des données personnelles : renouveau de la problématique, possibilités juridiques et leçons des expériences étrangères

Table ronde

Michel Gentot (Président, Commission nationale de l'informatique et des libertés)

Ray Kavanagh (Responsable du projet de portail «Reach», Ministère des finances, Irlande)

Herbert Maisl (Conseiller d'État, Conseil d'État)

Thomas Würtenberger (Professeur à l'Université de Fribourg, Allemagne)

12h15 Discussion avec la salle

12h45 Conclusion

Jean-Marc Sauvé, Secrétaire général du Gouvernement.

13h00-14h15 Déjeuner libre

Mardi 22 janvier 2002 - Après-midi -

L'administration électronique : quel bilan ?

Présidence : **Bernard Castagnède**, Directeur de l'UFR 01 Droit, administration et Secteurs publics, Professeur à l'Université Paris I

14h15 Rapports généraux des rapporteurs de session

• L'administration électronique : mythes et réalités ; faisabilité juridique

Maurice Ronai (Chargé de mission, Commissariat Général du Plan)

Jacques Chevallier (Professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas, Directeur du CERSA)

Jean-David Dreyfus (Professeur à l'Université de Reims)

• Les enjeux de l'administration électronique : observation des expériences européennes à partir de systèmes juridiques et institutionnels étrangers

Malick NDiaye (Conseiller technique à la Primature, Sénégal)

Andreï Iakovlev (Vice recteur de la Higher School of Economics, Russie)

Mohamed Jebali (Directeur général de la réforme administrative, Premier ministère, Tunisie)

Solon Lemos Pinto (Secrétaire de la logistique et des TIC, ministère du Plan, Brésil)

Madhu Mahajan (Directrice, ministère des technologies de l'information, Inde)

Xiong Chengyu (Directeur du Centre d'Études des nouveaux médias à l'Université Tsinghua, Chine)

15h45 Discussion avec la salle

16h15-16h30 Clôture

Michel Kaplan, Président de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Renaud Denoix de Saint Marc, Vice-Président du Conseil d'État.

6 6-7 décembre 2006 : président du comité d'organisation et du comité scientifique du 1er colloque international sur le droit de l'administration électronique, Université Paris 1 et Ministère du budget et de la réforme de l'Etat, Bercy, 6-7 décembre 2006.

– PANTHÉON - SORBONNE –
UNIVERSITÉ PARIS 1

UNIVERSITÉ PARIS-I PANTHÉON SORBONNE

U.F.R. 01 DROIT ADMINISTRATION ET SECTEURS PUBLICS

12 PLACE DU PANTHÉON 75005 PARIS

MASTER DROIT DE L'INTERNET
Administration, Entreprises

Site du Master :
http://master-droit-internet.univ-paris1.fr/

Bibliothèque numérique du droit de l'administration électronique :
http://master-droit-internet.univ-paris1.fr/bibliotheque/

Projet

Colloque international de droit de l'administration électronique
Paris – la Sorbonne - Octobre 2005

Problématique

En janvier 2002, l'Université Paris-I et le Conseil d'Etat ont réalisé un colloque international sur le thème de l'administration électronique au service des citoyens.

Premier du genre en France, ce colloque abordait, pour la première fois, les questions posées par le droit de l'administration électronique et le droit de l'internet public.

Ses actes ont été publiés par les éditions Bruylant en français et le seront bientôt en anglais.

Le droit de l'administration électronique s'est considérablement développé entre 2002 et 2005. Les sources de ce droit, essentiellement réglementaires, sont devenues législatives. L'objectif était de simplifier le droit pour réformer l'Etat en adaptant certains de ses services aux besoins des usagers grâce aux technologies de la société de l'information. C'est ainsi qu'ont vu le jour, entre autres, les lois du 2 juillet 2003 habilitant le Gouvernement à simplifier le droit, du9 décembre 2004 de simplification du droit et l'ordonnance du 15 décembre 2005.

Issues de ces lois d'habilitation au titre de l'article 38 de la constitution, un nombre important d'ordonnances a vu le jour, cadre législatif et réglementaire nécessaire pour mettre en place les téléprocédures et les téléservices de la nouvelle administration publique et harmoniser les nouveaux dispositifs avec les lois nouvelles issues des directives européennes : loi de 2000 sur la signature électronique et la preuve numérique, lois de 2004 sur la confiance dans l'économie numérique, les communications électroniques et la protection des données personnelles, future loi de 2006 sur le droit d'auteur dans la société de l'information.

Parallèlement à ces dispositions mises en œuvre, l'application de la LOLF et la coopération européenne avec les administrations des Etats membres, dans le cadre du programme IDA, Inter State Data between Administrations et IDABC nécessitent que les révisions et les réformes prennent en compte un nombre considérable de facteurs.

Bien que ce chantier ne soit pas achevé, il est capital de faire le point sur le droit "nouveau" créé et appliqué. La multiplicité de textes très récents et prolixes rend difficile la lecture juridique du travail réalisé. Les projets et les réalisations du gouvernement, des ministères, de l'ADAE, et, désormais, de la DGME, mettent en présence de concepts juridiques nouveaux, de droits positifs nouveaux, de conceptions originales et inédites de procédures administratives et de relations entre l'Etat, ses services, les usagers et les entreprises.

L'application des grands principes du droit public s'est modifiée et agrémentée afin de satisfaire les nouvelles priorités et besoins. D'autres principes voient le jour.

Cette création juridique et cette mise en oeuvre par les institutions publiques françaises se sont faites en quelques années, au pas accéléré, rendant difficile, voire presque impossible une assimilation au jour le jour par les agents et les usagers, particuliers ou entreprises.

Les matières sont nouvelles, les mises en oeuvre et les applications très récentes et la jurisprudence est quasiment absente.

Ce colloque répond à un souci de compréhension et d'explication d'une matière trop récente pour être connue par l'ensemble des juristes, et encore moins des agents. Les promoteurs juridiques de ces règles administratives nouvelles et les experts doivent se prêter à une analyse théorique et pratique des enjeux, des règles et des limites de ces nouvelles règles et procédures.

La plupart des acteurs, services publics des administrations centrales et déconcentrées, services publics territoriaux et collectivités territoriales, entreprises et institutions publiques attendent que des analyses juridiques soient faites et publiées pour disposer de guides pour l'action.

Le colloque se donne pour objectifs de répondre à ces attentes et à ces interrogations grâce à des rapports et à des discussions de tables rondes.

Son caractère international permettra de connaître certaines réalisations étrangères capitales et de relativiser la nouveauté des mises en oeuvre françaises en soulignant leur originalité.

Quatre questions fondamentales se posent, que des rapports d'experts permettront de résoudre :

1) Quelles sont les principales caractéristiques juridiques du droit de l'administration électronique ? Fondements, nature, catégories juridiques. Quelles sont les mutations apportées au droit public par le droit de l'administration électronique ?

2) Quels sont les droits des usagers (particuliers – entreprises) et les relations nouvelles de l'administration avec les usagers ?

3) Quelles sont les justes applications du droit positif de l'administration électronique au travers de ses contraintes, de ses obligations et de ses exigences ?

4) Quelle est la dimension des outils de l'administration électronique ?

Quatre Tables rondes réunissant les promoteurs de l'administration électronique, les praticiens et les experts ont pour objectifs de poser des problèmes complexes, de les analyser et d'apporter des solutions :

1) Peut-on se passer d'un droit central de l'administration électronique au regard des collectivités territoriales ?

2) Quelles sont les questions posées par l'absence d'associations des usagers de l'administration électronique ?

3) Quels sont les problèmes posés par la question de l'autonomie du droit public de l'administration électronique (comparaison internationale) ?

4) La question des normes communes mondiales, référentiels communs en matière d'interopérabilité et d'interconnexion.

Programme

Première journée :

Matinée : Fondements, catégories juridiques, nature du droit de l'administration électronique.

* Exposé des principales caractéristiques du droit de l'administration électronique :
Protection des données
Sécurité
Distinctions données personnelles - données publiques
Mon compte public
Télé services correspondants à des contrats d'adhésion
Les nouveaux contrats de mandat et de garde de la chose en matière de compte administratif

Les mutations apportées au droit public par le droit de l'administration électronique

* Qu'est ce que ce droit de l'administration électronique ?
L'évolution du droit administratif du fait de l'administration électronique
Nature juridique du droit de l'administration électronique
Les sources du droit de l'administration électronique

* La question de la cohabitation du droit administratif traditionnel (qui reste applicable aux relations papiers) et du droit de l'administration électronique non distinct du droit applicable au secteur privé, tel que revu par la LCEN

Que traduit cette cohabitation ? Va-t-on vers une évolution du droit administratif ?

Le droit de l'administration électronique, un masque du droit administratif ou une cure de jouvence ?

Tables rondes : Peut-on se passer d'un droit central au regard des collectivités territoriales ?

Avantages/ Inconvénients
''Cacophonie'' ou, de nouveau, un droit commun.

Après-midi : les droits des usagers et les relations nouvelles de l'administration avec les usagers

*Quels sont les éléments du droit des usagers ?:
Le droit des données personnelles et le droit des données publiques
L'inversion des processus de décision, la valeur du silence
Comment respecter le principe de l'égal accès au service public en matière d'administration électronique ?

*
La connaissance par les agents des règles nouvelles
La question de l'application du nouveau droit par les administrations
Persistance du droit administratif ?

Table ronde : Les questions de l'absence d'associations des usagers

Deuxième journée :

Matinée : Le droit positif de l'administration électronique au travers de ses contraintes et de ses exigences,

Protection des données
Sécurité
Distinctions données personnelles données publiques
Télé services correspondants à des contrats d'adhésion
Le contrat administratif en ligne
Les nouveaux contrats de mandat et de garde de la chose en matière de compte administratif

La responsabilité de l'Etat

Table ronde : la question de l'autonomie du droit public de l'administration électronique, comparaison internationale

Après-midi : La dimension des outils

* Les outils nationaux.
La carte d'identité la carte de vie quotidienne
L'usage de la signature électronique les procédures d'appel d'offre passation des marchés publics

* Dimension géographique et politique, l'usage national, européen, international
Interopérabilité des outils de l'administration centrale et des administrations locales
Dimensions interétatiques au sein de l'Union
Interopérabilité internationale entre les Etats. Programme IDA

Table ronde : la question des normes communes mondiales, référentiels communs en matière d'interopérabilité et d'interconnexion.

Paris les 6 et 7 décembre 2006

UNIVERSITÉ PARIS 1 – PANTHÉON - SORBONNE –

1er Colloque International
Droit de l'Administration électronique

PROGRAMME

Première journée : mercredi 6 décembre 2006
First day: Wednesday 6th December 2006
Matinée: 8 H 50 – 12 H 30
Morning: 8 H 50 – 12 H 30

8 H 50 – 9 H : Allocution d'ouverture de monsieur le professeur **Pierre Yves Hénin**, président de l'Université Paris-I, Panthéon Sorbonne.

8 H 50 – 9 H: Opening speech by Professor **Pierre Yves Hénin**, President of Paris-I University, Panthéon Sorbonne.

9 H – 9H 20 : Allocution de Monsieur **Jean-François Copé**, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du gouvernement : enjeux du colloque et perspectives de l'administration électronique.

9 H – 9 H 20: Speech by Mr **Jean-François Copé**, minister of State for Budget and State reform, the government spokesperson: stakes of the colloquium and future prospects of e-government.

9 H 20 – 10 H 45 : Session plénière : fondements, catégories juridiques, nature du droit de l'administration électronique

9 H 20 – 10 H 45: Plenary session: foundations, juridical categories, nature of e-administration law

Présidence : madame le professeur **Maryse Deguergue**, Directeur de l'UFR 01, Droit Administration et Secteurs Publics, Université Paris-I Panthéon Sorbonne : Introduction / Présentation des intervenants.

Chair: Professor **Maryse Deguergue**, Directorate of Department, Administrative Law and Public Sector Department, University Paris 1 Panthéon Sorbonne: Introduction / Presentation of contributors.

Georges Chatillon, Directeur du Master Droit de l'internet – Administration – Entreprises, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : fondements, principes et nature du droit de l'administration électronique.

Georges Chatillon, Directorate of the post-graduate "Master" Internet law – Administration – Corporations, University Paris 1 Panthéon Sorbonne: foundations, principles and nature of e-government law.

Perica Sucevic, chef de la mission juridique, Direction Générale de la Modernisation de l'État, ministère du budget et de la réforme de l'État : les mutations du droit administratif générées par l'administration électronique

Perica Sucevic, Head of the legal affairs Mission, State Modernisation General Direction, Ministry of Budget and State reform: transformations of public law generated by e-government.

Michel Durupty, professeur agrégé des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne: les apports du droit des marchés publics en ligne.

Michel Durupty, Public Law professor at Universities, Paris 1 University Panthéon Sorbonne: contributions of the e-public procurement law.

Bruno Martin Laprade, Conseiller d'État : le service public de l'accès au droit.

Bruno Martin Laprade, State Counsellor, State Council: the public service of access to the law.

10 H 45 – 11 H : Pause
10 H 45 – 11 H : Break

11 H – 12 H 30 : Table ronde : Peut-on se passer d'un droit central au regard des collectivités territoriales ?

11 H – 12 H 30: Round table: How to manage without a central law for the local communities?

Co-Présidence : Monsieur **Marc-René Bayle,** adjoint au Directeur général des collectivités locales, ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et Monsieur **Thierry Carcenac**, Député, président du conseil général du Tarn.

Co-Chair: Mr. **Marc-René Bayle**, Deputy Directorate of the Local Communities General Directorate, ministry of Home Office and Environmental Development, and **Mr Thierry Carcenac**, Member of Parliament, President of the General Council of Tarn.

Maître Didier Seban, Avocat, Uniformité des principes, harmonisation des règles et décentralisation de l'administration électronique

Maître Didier Seban, Barrister: Uniformity of the principles, harmonization of the rules and et decentralization of e-government.

Nicolas Conso, chef du service "Développement des services numériques", Caisse des Dépôts : la "libre administration électronique" des collectivité territoriales.

Nicolas Conso, in charge of the "Development of digital services" office, Caisse des Dépôts: the « free e-governance » of local communities.

David Barthe, Chargé de mission Prospective et Développement, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire : Questions pratiques posées par l'application du droit à l'administration électronique : les réponses du terrain.

David Barthe, representative of the mission "Prospective and Development", Industry and Commerce Chamber of Saône-et-Loire: practical matters set by the application of the law to the e-government: answers from the field.

Gabrielle Gauthey, membre du Collège de l'Autorité de régulation des Communications électroniques et des postes (ARCEP) : communications électroniques et collectivités territoriales.

Gabrielle Gauthey, member of the ARCEP College, the French Telecommunications and Posts Regulator: e-communications and local communities.

F. Trinh, directrice des marchés publics, Conseil régional de Bourgogne : la pratique de la région Bourgogne : e-bourgogne.

F. Trinh, public procurement Directorate, Bourgogne regional Council: practices of Bourgogne "region", "e-Bourgogne".

François Chambon, ministère de l'intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, Directeur de projet : Dématérialisation du contrôle de légalité et administration électronique : les compétences des collectivités locales en matière d'administration électronique.

François Chambon, ministry of the Home Office and Environmental Development, Local Communities General Direction, Directorate of the project e-checking and e-government: competences of local communities in the matters of e-government

Première journée: Mercredi 6 Décembre 2006
First day: Wednesday 6th December 2006

Après-midi: 14 H – 17 H 30
Afternoon: 14 H – 17 H 30

14 H – 15 H 45 : Session plénière : Quels nouveaux droits pour les usagers ?
14 H – 15 H 45: Plenary session: Which new rights for citizens?

Présidence : Monsieur Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République
Chair: Mr Jean-Paul Delevoye, Mediator of the French Republic

Marie-José Palasz, Chef de Service, Direction des Affaires juridiques, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : Les droits des usagers de l'administration électronique.

Marie-José Palasz, Head of Service, Direction of Legal Affairs, Minister of economy, finances, industry : the rights of e-government users.

Sophie Vuillet – Tavernier, Directrice des affaires juridiques, CNIL, Commission Nationale Informatique et Libertés : la protection de la vie privée dans le cadre de l'administration électronique.

Sophie Vuillet – Tavernier, Directorate of legal affairs, CNIL, National commission for data processing and liberties: the protection of the private life within the context of e-government.

François Véron, membre de la Commission d'accès aux documents administratifs, CADA: les nouvelles missions de la CADA

François Véron, member of CADA, Commission for access to administrative documents: the C.A.D.A. new missions.

M. N. Administration de guichet et administration électronique : quelles différences pour les usagers ?

Mr N. Window Administration and e-Government Administration: Which differences for users?

15 H 45 – 16 H: Pause
15 H 45 – 16 H: Break

16 H – 17 H 30 : Table ronde : Quelles règles nouvelles pour les agents ?
16 H – 17 H 30: Round table: Which new rules for agents?

Présidence : **Monsieur Frank Mordacq**, **Directeur général de la DGME, direction Générale de la Modernisation de l'État, ministère du budget et de la réforme de l'État**
Chair: **Mr Frank Mordacq**, **General Directorate of the DGME, State Modernisation General Direction, Ministry of Budget and State reform**

Jérôme Grand d'Esnon, Directeur juridique, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : les questions posées par la signature, la preuve et la légalité.
Jérôme Grand d'Esnon, Directorate of the legal affairs Direction, Ministry of Economics, Finance and Industry: Questions set by signature proof and legality.

Élise Debies, Mission juridique, et Catherine Longé-Maille, Chef de projet, Direction Générale de la Modernisation de l'État ministère du budget et de la réforme de l'État: Réponse en ligne (REL) : gestion du courrier électronique des usagers en relation avec les sites publics
Élise Debies, Legal Affairs Mission and Catherine Longé-Maille, Head of Project, State Modernisation General Direction, Ministry of Budget and State reform: "Answers on line": management of user's e-mails in connection with public sites.

Philippe Vrignaud, chargé de mission, chef de projet, DGME : Peut-on faire carrière dans l'administration électronique ?
Philippe Vrignaud, representative, project manager, DGME, State Modernisation General Direction, ministry of Budget and State reform: Is it possible to make career in the e-government?

Emmanuel Roussel, responsable du département "e-formation et innovation pédagogique", Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique, IGPDE, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : "Le déploiement de la e-formation à Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique, IGPDE".
Emmanuel Roussel, in charge of the "e-training and innovative education"? Institute for Public Management and Economic Development, Ministry of economics, finance and industry: "The implementation of e-training at the IGPDE"

M. Gilles Jeannot, chercheur au laboratoire « techniques, territoires et société » (LATTS), École nationale des ponts et Chaussées : la progressive émergence de la notion de « métier » dans la fonction publique d'État en France
M. Gilles Jeannot, researcher at the Laboratory «technical, territories and society» (LATTS), "École des ponts": The progressive emergence of « profession » meaning in the State civil service in France.

Patrice Flichy, professeur à l'Université de Marne la Vallée : les changements de méthodes de travail des agents de la fonction publique induits par l'usage de l'informatique
Patrice Flichy, professor at Marne la Vallée University: changes caused by computers use in working methods of public agents.

Deuxième journée: jeudi 7 Décembre 2006
Second day: Thursday 7th December 2006

Matinée: 9 H – 12 H 30
Morning: 9 H – 12 H 30

9 H – 10 H 30 : Session plénière : le droit positif de l'administration électronique au travers de ses contraintes et de ses exigences
9 H – 10 H 30: Plenary session: e-government law through its constraints and conditions

Présidence : **Monsieur Jean Marc Sauvé, Vice Président du Conseil d'État**
Chair: **Mr Jean Marc Sauvé, Vice President of the State Council**

Jean-Séverin Lair, Direction Générale de la Modernisation de l'État, ministère du budget et de la réforme de l'État : « Mon service public »
Jean-Séverin Lair, DGME, State Modernisation General Direction, Ministry of Budget and State reform: « My public service »

Thiébaut Devergranne, chargé de mission à la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information et juriste spécialiste des nouvelles technologies de l'information et de la communication : référentiel général de sécurité de l'administration électronique.
Thiébaut Devergranne, in charge of Mission at National Defence General Office, Central Information Systems Security Division: general security framework for e-administration

Jean-Louis Ferracci, Délégation aux systèmes informatiques, ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : l'administration "multi-canal"
Jean-Louis Ferracci, computer system Office, Ministry of Economics, Finance and Industry: "multi-channel government"

Olivier Lesobre, chargé de mission à la direction juridique, Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL : l'articulation entre les règles de protection des données à caractère personnel et le droit positif de l'administration électronique.
Olivier Lesobre, representative at the juridical affairs direction, French Data Protection Authority, CNIL: the links between the private data protection regulations and the e-government law.

Maître Olivier Itéanu, Avocat, Chargé d'enseignement à l'Université de Paris XI : le droit de l'administration électronique dans les entreprises privées.
Olivier Itéanu, Advocate, Professor at Paris XI University: e-government law: private companies applications.

Valérie Laure Benabou, Professeure agrégée des Universités, Université de Versailles Saint-Quentin les Ulys: le droit d'auteur des agents, celui de l'État et la réutilisation des informations publiques.
Valérie Laure Benabou, private law Professor at Universities, University of Versailles Saint-Quentin les Ulys,: Intellectual property of agents, intellectual property of the State and re-use of the public informations.

10 H 30 – 10 H 45 : Pause
10 H 30 – 10 H 45 : Break

11 H – 12 H 30 : Table ronde : caractéristiques juridiques des divers droits qui encadrent l'administration électronique, comparaison internationale

11 H – 12 H 30: Round table: juridical properties of the various rights that support the e-government, international comparison

Présidence : **Monsieur Siim Kallas, Commissaire, européen, Allocution : "L'initiative e-Commission dans le contexte des e-gouvernements de l'Union : quel cadre juridique, quels défis techniques et politiques".**

Chair: Mr Siim Kallas, European Commissioner, Speech: " e-Commission initiative within the context of European Union e-governments: which legal frame, which technical and political challenges".

Pierre Trudel, Professeur de droit public, Titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit de l'Université de Montréal: existe-t-il un droit public de la gouvernance en ligne ?

Pierre Trudel, public law Professor, Chaire L.R. Wilson, on information technology and electronic commerce Law, University of Montréal, Research centre of public law: is there a public law of e-governance?

Mohamed Al-Fili, Conseiller culturel, Ambassade du Koweit à Paris : le droit de l'administration électronique au Koweït.

Mohamed Al-Fili, Cultural Counsellor, Koweit Embassy in Paris: e-government law in Koweit.

Yves Poullet, Professeur à l'Université de Namur, directeur du CRID, Centre de Recherche Informatique et Droit des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur : le droit de l'administration électronique en Belgique.

Yves Poullet, professor at the University of Namur, director of the CRID, Research centre data processing and law of the university Notre-Dame de la Paix, Namur: e-government law in Belgium.

Michel Cloutier, Régie de l'Assurance Maladie du Québec, RAMQ : le droit de l'administration électronique au Québec.

Michel Cloutier, Régie de l'Assurance Maladie du Québec, RAMQ : e-Government law in Quebec.

Jeanne Proulx, Avocate légiste, DRLM, DGL, DGAJL, ministère de la Justice du Québec :"Méthodologie d'intégration des technologies dans le droit : l'exemple du Québec".

Jeanne Proulx, Advocate, lawyer, DRLM, DGL, DGAJL, ministry of Justice, Quebec:"A methodology to integrate technologies into the law: the example of Quebec".

Renato da Silveira Martin, président de l'ITI: Institut Brésilien des Technologies de l'Information: le droit de l'administration électronique au Brésil.

Renato da Silveira Martin, ITI president: e-government law in Brazil.

Fang Xinxin, sous directeur, SCITO (State Council Informatization Office), Advisory Committee for State Informatization : le droit de l'administration électronique en Chine

M. Fang Xinxin, sub-director, SCITO (State Council Informatization Office), Advisory Committee for State Informatization: e-government law in China

Siddharth Arya, Co-coordinator, IPR Chair, University of Delhi, Advocate and Solicitor, Supreme Court of India: le droit de l'administration électronique en Inde

Siddharth Arya, Co-coordinator, IPR Chair, University of Delhi, Advocate and Solicitor, Supreme Court of India: e-government law in India.

Après-midi : 14 H – 17 H 30
Afternoon: 14 H – 17 H 30

14 H – 15 H 30 : Session plénière : la dimension des outils
14 H – 15 H 30: Plenary session: the dimension of the tools

Présidence : **Monsieur Herbert Maisl, Conseiller d'État, agrégé des facultés de droit**
Chair: Mr Herbert Maisl, State Counsellor, Professor at Universities

David Bénichou, Ministère de la Justice, secrétariat général : "les difficultés posées par la signature électronique".
David Bénichou, magistrate, ministry of Justice: "difficulties set by electronic signature".

Jean-Jacques Lavenue, professeur de droit public, agrégé des Universités, Université Lille 2 : "Interopérabilité internationale, lutte contre le terrorisme et protection des libertés".
Jean-Jacques Lavenue, public law professor, professor at Universities, Université Lille 2: "International inter-operability, struggling against terrorism and freedom protection".

Marie-Christine Monnoyer, professeure agrégée des Universités : "Les PME, face au développement des applications numérisables : de l'engouement à la déception."
Marie-Christine Monnoyer, University professor: "Small and medium size companies faced with development of digitalised applications: from infatuation to disappointment".

Maître Thierry Piette-Coudol, Avocat, chargé de cours dans le Master Droit de l'internet – Administration – Entreprises, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne: existe-t-il un droit de l'archivage électronique applicable au secteur public ?
Thierry Piette-Coudol, Advocate, professor in the post-graduate "Master" Internet law – Administration – Companies, University Paris 1 Panthéon Sorbonne: Is there an electronic filing law applicable to the public area?

Maître Alain Bensoussan, Avocat, chargé de cours, Université Paris 1: administration électronique : identité publique ou privée (biométrie – génétique – électronique).
Alain Bensoussan, Advocate, professor at University Paris 1 Panthéon Sorbonne: e-government: private or public identity (biometry – genetics – electronics).

Maître Éric Caprioli, Avocat et Maître Anne Cantéro, Avocat, chargés de cours à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : aspects juridiques des logiciels libres dans le cadre de l'interopérabilité
Éric Caprioli, Advocate and Anne Cantéro, Advocate, professors at University Paris 1 Panthéon Sorbonne: juridical aspects of free software in the matters of inter-operability

15 H 30 – 15 H 45: Pause
15 H 30 – 15 H 45: Break

15 H 45 – 17 H 15 : Table ronde : la question des normes communes mondiales, référentiels communs en matière d'interopérabilité et d'interconnexion

15 H 45 – 17 H 15: Round table: The matter of common worldwide norms, common referentials of inter-operability and inter-connexion

Présidence : **Monsieur Jean Donio, Professeur émérite, Université Paris 2 Assas**
Chair : Mr Jean Donio, Professor Emeritus, University Paris 2 Assas

Jean-Pierre Henninot, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Service des Technologies de la Société de l'information, chargé de mission, stratégie des normalisations dans la société de l'information : questions juridiques et techniques posées par la multiplicité des instances, des acteurs et des techniques.

Jean-Pierre Henninot, Head of Mission, Information Society Technologies Office, Ministry of Economics, Finance and Industry: standardizations strategy in the information society :legal and technical questions caused by numerous institutions, actors and techniques.

Bernard Benhamou, Maître de conférences pour la société de l'information, Institut d'Études politiques, Paris, Chargé de cours, Université Paris 1: questions posées par la multiplicité des réseaux.

Bernard Benhamou, Assistant Professor for information society, Institut d'Études Politiques, Paris, and University Paris 1 Panthéon Sorbonne: questions put by the numerous networks..

Alain Esterle, Directeur technique, ENISA, Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information : la sécurité des réseaux, problèmes techniques et juridiques.

Alain Esterle, Technical Director, ENISA, European Network and Information Security Agency: Network security, technical and juridical matters.

Pascal Poupet, responsable du département "Transports, énergie, et communications", Association Française de Normalisation, AFNOR : La place de l'innovation dans les normes et la question des standards ouverts.

Pascal Poupet, in charge of the department "Transport, energy, and communications", French Organisation for Standardisation, AFNOR : the place of innovation within norms and the problem of open standards.

Rémy Marchand : les normes communes mondiales, les référentiels communs en matière d'interopérabilité et d'interconnexion : nature juridique et fonctionnement pratique.

Rémy Marchand: common worldwide standards, common referentials in the fields of inter-operability and inter-connection: juridical nature and practical functioning.

Maître Garance Mathias, Avocat à la Cour : Informatique, biométrie et libertés

Garance Mathias, Advocate: computers, biometrics and freedom.

17 H 15 : Remerciements : Monsieur Georges Chatillon, Président du comité scientifique et du comité d'organisation du colloque

17 H 15: Thanks: Mr Georges Chatillon, Scientific Committee and Organisation Committee President

17 H 20: Clôture du colloque et remerciements, Monsieur Frank Mordacq, Directeur général de la Direction Générale de la Modernisation de l'État, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

17 H 20: Final words and thanks, Mr. Frank Mordacq, General Director of the General Direction of State Modernization, Ministry of Economics, Finance and Industry

Conférences du Master II Pro
Droit de l'internet – Administration – Entreprises

Cycle de conférences 2003, en partenariat avec ZD Net France

UNIVERSITE PARIS-I PANTHEON SORBONNE

U.F.R. 01 DROIT ADMINISTRATION ET SECTEURS PUBLICS

12 PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

D.E.S.S. DROIT DE L'INTERNET
Administration, Entreprises

Adresse du site du DESS : http://dess-droit-internet.univ-paris1.fr/

Cycle de Conférences du DESS Droit de l'internet – Administration – Entreprises
2002-2003
avec le concours de ZD NET France

L'Université Paris-I Panthéon Sorbonne, présidée par le Professeur Michel Kaplan, développe depuis quatre ans des recherches et des formations aux TIC (colloques dont les rapports sont mis en ligne sur le site de Paris-I, maîtrise, DESS).

Le DESS Droit de l'internet – Administration – Entreprises a pour mission principale de délivrer, au sein de l'UFR de droit public de l'Université Paris-I, dirigée par le Professeur Bernard Castagnède, un enseignement d'excellence aux futurs cadres de l'administration électronique des services publics et des entreprises.

Le diplôme a aussi comme vocation d'effectuer des recherches sur l'administration électronique. Les étudiants doivent rédiger un mémoire et les membres du corps enseignant publient régulièrement des articles, des rapports, disponibles sur le site internet du DESS.

Le Conseil d'orientation du DESS a souhaité l'organisation de cycles annuels de conférences portant sur des thèmes qui nécessitent une réflexion commune des universitaires et des praticiens. Il convient d'y traiter des sujets qui posent encore des problèmes d'identification et de réalisation.

Le premier cycle de conférences ouvrira en 2003

Les élus, les représentants de la société civile, les cadres de l'administration électronique appartenant aux services publics et aux entreprises, les juristes (doctorants, avocats, magistrats, juristes d'entreprise), les responsables des collectivités territoriales et

des entreprises privées, sont invités à apporter leur expérience, confronter leurs savoir faire, trouver des esquisses de solutions juridiques.

Quatre thèmes sensibles d'actualité immédiate ou proche, susceptibles de poser des questions et de provoquer des débats controversés autour de responsables et d'experts du droit et de l'organisation de l'administration électronique sont prévus :

PROGRAMME PROVISOIRE

1) 5 mars 2003 : Le droit de l'économie numérique en construction : où en est la France

autour de Jean **Dionis du Séjour**, député, rapporteur du projet de Loi sur l'Economie Numérique (LEN) à l'Assemblée Nationale, de Patrice **Martin-Lalande**, de Mireille **Campana**, représentante du ministère délégué à l'industrie, de **Guy Canivet,** Premier Président de la Cour de cassation,

2) 1er avril 2003 : Administration électronique et collectivités territoriales : "l'épreuve du terrain"

autour de Thierry **Carcenac**, député, président du Conseil général du Tarn, Philippe **Schnäbele**, ancien responsable de la mission d'implantation des TIC dans les services publics, au sein de la Délégation Interministérielle à la Réforme de l'Etat, DIRE, Directeur départemental de l'agriculture du Loiret, Annie **Henrion**, chef de la DIRE –UTIC au sein de la DIRE, David **Barthe**, ancien chargé de mission pour les TIC, au sein de l'Assemblée des Départements de France, ADF, actuellement consultant au sein du cabinet TACTIS, et de Jacques **Sauret,** Directeur de l'Agence pour le développement de l'administration électronique, Alain **Ducass**, Chargé du développement territorial de la société de l'information, rédacteur en chef du courriel du club-telecom DIGITIP – STSI, Ministère de l'industrie, Bernard **Benhamou**, Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Chargé de Mission « Internet, Ecole et Famille », Ministère délégué à l'Enseignement Scolaire.

3) Vers le 18 juin 2003 : Les solutions juridiques et pratiques de la mise en place et du développement des téléservices fiscaux et sociaux autour de Yann **Fraval**, directeur du GIP Net-entreprises.

4) Vers la fin juin 2003 : L'administration électronique au service de la réforme de l'Etat, des usagers et des collectivités territoriales autour de Henri **Plagniol**, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat

1 5 mars 2003 : Sorbonne, Paris-I : loi pour la confiance dans l'économie numérique, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

Voir les affiches de la conférence annexées au présent curriculum vitae.

2 1er avril 2003 : Sorbonne, Paris-I : l'administration électronique à l'épreuve du terrain, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

UNIVERSITE PARIS-I PANTHEON SORBONNE
U.F.R. 01 DROIT ADMINISTRATION ET SECTEURS PUBLICS
12 PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

D.E.S.S. DROIT DE L'INTERNET
Administration, Entreprises

Adresse du site du DESS : http://dess-droit-internet.univ-paris1.fr/

CYCLE DE CONFERENCES DU DESS : LE DROIT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE

L'administration électronique à l'épreuve des collectivités territoriales

Sorbonne, 1er avril 2003 : 18 H – 21 H Amphithéâtre Bachelard

Programme provisoire

18 H : **Accueil**

18 H – 18 H 15 : **Introduction** par Georges Chatillon, Directeur du DESS "Droit de l'internet - administration, entreprises", Paris I, et Marie-Claire Roger-Graux, Adjointe au directeur du DESS, co-modérateurs

18 H 15 à 19 H 30 : **1ère Partie : l'état des lieux**

- Thierry Carcenac, Député du Tarn, Président du Conseil général du Tarn, Membre de la commission des finances, Membre titulaire de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications : Administration centrale – administrations déconcentrées – collectivités territoriales : l'état des lieux de l'administration électronique

- Philippe Schnäbele, Directeur départemental de l'agriculture du Loiret : l'administration électronique et les services déconcentrés de l'Etat, l'exemple du Loiret

- Annie Henrion (à confirmer) : L'administration électronique au service du développement des relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et les services déconcentrés

- David Barthe, consultant, Tactis : Téléprocédures et collectivités territoriales : un avis d'expert

19 H 30 – 19 H 45 : **Pause**

19 H 45 – 21 H : **2ème Partie : Table ronde**

Avec la participation de messieurs :

- Jacques Sauret (à confirmer), Directeur de l'Agence pour le développement de l'administration électronique : Administration électronique et collectivités territoriales : problématique – objectifs – enjeux (thème provisoire)

- Alain Risson, maire de Gliras, Ardèche, Président de la communauté de communes des châtaigniers, Association des Maires de France : le haut débit pour quoi faire ? Les 5 facteurs clés de l'administration électronique

- Alain Ducass, Chargé du développement territorial de la société de l'information, rédacteur en chef du courriel du club-telecom DIGITIP – STSI, Ministère de l'industrie : Les apports des TIC dans les relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé

- Bernard Benhamou, Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Chargé de Mission « Internet, Ecole et Famille », Ministère délégué à l'Enseignement Scolaire : le rôle des collectivités territoriales dans la politique de développement de l'internet en France

Les personnes désireuses de participer aux conférences doivent s'inscrire en ligne auprès de ZDNet.fr : http://www.zdnet.fr/zdnetweek/diae/zdnet_week.htm

3 18 juin 2003 : Sorbonne, Paris-I : téléprocédures sociales et protection des données, actes sur le site du DESS et sur celui de ZD Net France

UNIVERSITE PARIS-I PANTHEON SORBONNE

U.F.R. 01 DROIT ADMINISTRATION ET SECTEURS PUBLICS

12 PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

D.E.S.S. DROIT DE L'INTERNET
Administration, Entreprises

Adresse du site du DESS : http://dess-droit-internet.univ-paris1.fr/

Cycle de Conférences du DESS Droit de l'internet – Administration – Entreprises 2002-2003
avec le concours de ZD NET France

Le DESS Droit de l'internet Administration Entreprises, le GIP MDS-Net Entreprises, le Conseil supérieur de l'Ordre National des Experts comptables sont heureux de vous convier à la 3ème conférence du DESS :

Les téléprocédures sociales et le droit

Date de la conférence : 18 juin, de 18 à 21 heures
Lieu : Amphithéâtre Turgot, Université Paris I Sorbonne, 17 rue de la Sorbonne 75005 Paris

Programme provisoire:

18 h à 19 h 30 : Les cotisations sociales à l'épreuve des téléprocédures.

Accueil et Introduction par Georges Chatillon, directeur du DESS "droit de l'internet - administration, entreprises", Paris I.

Approche juridique des téléprocédures sociales :

Cotisations sociales et téléprocédures : Madame Marie-Claire Roger-Graux, chargée d'enseignement à l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne et à Paris-IX Dauphine, adjointe au directeur du DESS Droit de l'internet Administration Entreprises.

Le cadre juridique des téléprocédures: Maître Thierry Piette-Coudolle, Avocat.

La mise en œuvre des téléprocédures sociales en France :

Architecture générale des téléprocédures sociales: Monsieur Stéphane Gasch, directeur des Etudes informatiques du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

La modernisation des déclarations sociales au service des usagers : Monsieur Yann Fraval, directeur adjoint du GIP-MDS Net Entreprises

19h30 : Pause

20 h à 21 h : Téléprocédures sociales : questions techniques et juridiques

Débat avec les intervenants

Cycle de conférences 2004

4 5 mai 2004 : Sorbonne, Paris-I : la loi pour la confiance dans l'économie numérique

Voir l'affiche annexée au présent curriculum vitae

5 1er décembre 2004 : Sorbonne, Paris-I : La nouvelle loi « Informatique et Libertés » : Big Brother ?

Voir l'affiche annexée au présent curriculum vitae

Cycle de conférences 2005

6 19 janvier 2005, en partenariat avec l'ISOC, Internet society, chapitre France : Police et internet, comment concilier les approches techniques et juridiques ?

Voir l'affiche annexée au présent curriculum vitae

Cycle de conférences 2006

7 6 avril 2006 : convergence média/Télécoms/Internet : quelle approche par le droit ?

Voir l'affiche annexée au présent curriculum vitae

8 18 mai 2006 : le droit du point EU en question.

Voir l'affiche annexée au présent curriculum vitae

Georges Chatillon
Directeur du Master Droit de l'internet public (administration – entreprises)
10, Boulevard Barbès 75018 Paris - Tél : 01 42 54 70 60 - 06 73 49 20 43
http://www.georges-chatillon.eu/